



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 22 septembre 2008

Le vingt deux septembre de l'année deux mille huit, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Mouriès, Centre culturel, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, René Drevot – Conseiller municipal de Fontvieille, Rémy Thieuloy – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Michel Moucadet – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Wilma Bosquet – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Maire-adjoint d'Orgon, Elias Hanna - Conseiller municipal d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Maire-adjoint de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence, Frédéric Bouvet – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Pierre Girieud – Conseiller municipal d'Eyguières, Olivier Bussière - Conseiller municipal de Lamanon, Patricia N'Guyen – Maire-adjoint de Sénas, Frédéric Vigouroux – Conseiller général, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence.

Etaient également présents :

Monsieur Merland – Président du GIC des Alpilles, Audrey Zenasni - Chargée d'animation et d'études-coordonateur ZPS Alpilles, Julie Bousquet – chargée de mission et animatrice de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Benjamin Noc – technicien Espace naturel- DFCI- Forêt, Amandine Dossard - assistant technique en charge du Tourisme durable, Laurent Filipozzi – Chargé de mission Gestion des ressources Eau Air Energie Déchets, Jean-Marc Bertrand - chargé de mission et animateur de la commission Agriculture durable sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles, Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Elisabeth Rabouin – Secrétaire générale représentant la Sous-Préfecture d'Arles, Annick Brun – Conseil général / DEN, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Didier Bertrand – rapporteur de la commission Aménagement du territoire et Qualité de la vie, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du territoire, Michèle Lacroix – rapporteur de la commission Entreprise, Commerce, Artisanat, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme, Monique Ricard – présidente de la commission Connaissance et Vie du territoire.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

Régis Gatti – Maire d'Aureille a donné pouvoir à Gérard Jouve
Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale a donné pouvoir à Catherine Levraud

Etaient absents excusés :

Claude Vulpian – Conseiller général, Daniel Conte – Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Hervé Schiavetti – Conseiller général, Françoise Floupin - Conseillère régionale, Annick Delhaye - Conseillère régionale, Nadine Péris - Conseillère régionale.

DELIBERATION N° CS-2008-51

Objet : Contrat de parc : approbation et mise en oeuvre

Monsieur le Président expose :

- Que lors du comité syndical du 26 juin dernier, Il a été proposé aux membres du syndicat mixte:
 - d'approuver la programmation 2008 du contrat de parc, correspondant aux actions à mener prioritairement. Cette programmation se présente sous forme d'une déclinaison des objectifs de la charte, organisée en « programmes structurants » regroupant chacun un ensemble d'opérations détaillées sous forme de fiches,
 - de délibérer en conséquence sur chacune des opérations dont le Syndicat mixte assure la maîtrise d'ouvrage de façon à permettre l'attribution de crédits régionaux correspondants,
 - de retenir la liste des opérations inscrites au titre de la programmation 2008-2010, étant entendu que ce document fera l'objet chaque année d'une déclinaison sous forme de programme annuel détaillé, permettant la prise en compte des ajustements nécessaires (retrait, ajouts ou modifications d'opérations),
 - d'assortir la décision de la possibilité d'abonder de manière complémentaire les actions par des financements externes pour diminuer la part d'autofinancement du maître d'ouvrage.
- Que le contrat de Parc a été voté par la Région le 4 juillet, sous la forme d'un « contrat de gestion intégré environnemental », complété du programme d'actions 2008 et du projet de programme triennal 2008-2010.
- Que ces documents, présentés en annexe, sont soumis à délibération du Comité syndical autorisant le Président à les signer et à les mettre en œuvre.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer :

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Vu les documents ci-annexés,

Après examen détaillé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **D'approuver le contrat pluriannuel de gestion intégrée environnementale, accompagné du programme triennal et du programme prioritaire d'actions pour l'année 2008, ci-annexés :**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer ce contrat pluriannuel et ses annexes ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président d'engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre des actions découlant de cette délibération ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 22 septembre 2008

Le vingt deux septembre de l'année deux mille huit, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Mouriès, Centre culturel, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, René Drevot – Conseiller municipal de Fontvieille, Rémy Thieuloy – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermey – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Michel Moucadet – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Wilma Bosquet – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Maire-adjoint d'Orgon, Elias Hanna - Conseiller municipal d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Maire-adjoint de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence, Frédéric Bouvet – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Pierre Girieud – Conseiller municipal d'Eyguières, Olivier Bussière - Conseiller municipal de Lamanon, Patricia N'Guyen – Maire-adjoint de Sénas, Frédéric Vigouroux – Conseiller général, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence.

Etaient également présents :

Monsieur Merland – Président du GIC des Alpilles, Audrey Zenasni - Chargée d'animation et d'études-coordonateur ZPS Alpilles, Julie Bousquet – chargée de mission et animatrice de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Benjamin Noc – technicien Espace naturel- DFCI- Forêt, Amandine Dossard - assistant technique en charge du Tourisme durable, Laurent Filipozzi – Chargé de mission Gestion des ressources Eau Air Energie Déchets, Jean-Marc Bertrand - chargé de mission et animateur de la commission Agriculture durable sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles, Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Elisabeth Rabouin – Secrétaire générale représentant la Sous-Préfecture d'Arles, Annick Brun – Conseil général / DEN, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Didier Bertrand – rapporteur de la commission Aménagement du territoire et Qualité de la vie, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du territoire, Michèle Lacroix – rapporteur de la commission Entreprise, Commerce, Artisanat, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme, Monique Ricard – présidente de la commission Connaissance et Vie du territoire.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

Régis Gatti – Maire d'Aureille a donné pouvoir à Gérard Jouve
Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale a donné pouvoir à Catherine Levraud

Etaient absents excusés :

Claude Vulpian – Conseiller général, Daniel Conte – Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Hervé Schiavetti – Conseiller général, Françoise Floupin - Conseillère régionale, Annick Delhaye - Conseillère régionale, Nadine Péris - Conseillère régionale.

DELIBERATION N° CS-2008-52

Objet : Programmation 2008. Emergence d'une politique foncière agricole et organisation de dispositifs de remise en culture des friches

Monsieur le Président expose :

- Que par délibérations CS-2008-22 et CS-2008-23 du 26 juin 2008, le Comité syndical a décidé de cette opération ;
- Que depuis cette date, les contacts avec les services de la Région ont conduit à modifier l'opération, et notamment son montant et son plan de financement ;
- Qu'il est donc nécessaire de délibérer à nouveau sur un dossier finalisé ;
- Que le nouveau plan de financement est le suivant :

Coûts		Recettes	
Mise en place CIF	15.000	Conseil Général	15.000
Identification friches	19.465	Conseil régional	15.000
Zones intervention prioritaires	9.329	Autofinancement CA13	8.759
		Autre financement	5.035
Totaux (€ TTC)	43.794		43.794

- Que cette opération porte sur un montant global de 43.794 € ;
- Que cette opération fait appel à des financements du Conseil régional, à hauteur de 15.000 € ;
- Que cette opération fait appel à des financements du Conseil général, à hauteur de 15.000 € ;
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Après examen détaillé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- De solliciter auprès du Conseil régional l'inscription de cette opération dans le contrat de gestion intégré pour la période 2008- 2010.
- De solliciter le Conseil régional au titre du programme 2008 afin d'obtenir le financement de 15.000 € (quinze mille euros) nécessaire à la réalisation de l'action.
- De solliciter le Conseil général afin d'obtenir le financement de 15.000 € (quinze mille euros) nécessaire à la réalisation de l'action.
- D'autoriser le Président à solliciter tout autre financeur potentiel susceptible de s'associer au projet.
- De rappeler que la présente action obéit à une logique annuelle mais qu'elle pourra éventuellement se prolonger par des actions complémentaires dans la continuité de poursuite de l'objectif du programme structurant et donnera lieu éventuellement à une demande de financement en 2009 et 2010 au titre du contrat.
- Que la part d'autofinancement du Maître d'ouvrage est inscrite au budget de l'exercice en cours.
- D'autoriser le Président à engager toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre des actions découlant de cette délibération,
- De donner pouvoir à Monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 22 septembre 2008

Le vingt deux septembre de l'année deux mille huit, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Mouriès, Centre culturel, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, René Drevot – Conseiller municipal de Fontvieille, Rémy Thieuloy – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermey – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Michel Moucadet – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Wilma Bosquet – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Maire-adjoint d'Orgon, Elias Hanna - Conseiller municipal d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Maire-adjoint de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence, Frédéric Bouvet – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Pierre Girieud – Conseiller municipal d'Eyguières, Olivier Bussière - Conseiller municipal de Lamanon, Patricia N'Guyen – Maire-adjoint de Sénas, Frédéric Vigouroux – Conseiller général, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence.

Etaient également présents :

Monsieur Merland – Président du GIC des Alpilles, Audrey Zenasni - Chargée d'animation et d'études-coordonateur ZPS Alpilles, Julie Bousquet – chargée de mission et animatrice de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Benjamin Noc – technicien Espace naturel- DFCI- Forêt, Amandine Dossard - assistant technique en charge du Tourisme durable, Laurent Filipozzi – Chargé de mission Gestion des ressources Eau Air Energie Déchets, Jean-Marc Bertrand - chargé de mission et animateur de la commission Agriculture durable sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles, Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Elisabeth Rabouin – Secrétaire générale représentant la Sous-Préfecture d'Arles, Annick Brun – Conseil général / DEN, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Didier Bertrand – rapporteur de la commission Aménagement du territoire et Qualité de la vie, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du territoire, Michèle Lacroix – rapporteur de la commission Entreprise, Commerce, Artisanat, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme, Monique Ricard – présidente de la commission Connaissance et Vie du territoire.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

Régis Gatti – Maire d'Aureille a donné pouvoir à Gérard Jouve
Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale a donné pouvoir à Catherine Levraud

Etaient absents excusés :

Claude Vulpian – Conseiller général, Daniel Conte – Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Hervé Schiavetti – Conseiller général, Françoise Floupin - Conseillère régionale, Annick Delhaye - Conseillère régionale, Nadine Péris - Conseillère régionale.

DELIBERATION N° CS-2008-53

Objet : Programmation 2008. Inscription pour réalisation de l'action « Création d'une marque Parc pour deux filières ».

Monsieur le Président expose :

- Que par délibérations CS-2008-29 du 26 juin 2008, le Comité syndical a décidé de cette opération ;
- Que depuis cette date, les contacts avec les services de la Région ont conduit à modifier l'opération, et notamment son montant et son plan de financement ;
- Qu'il est donc nécessaire de délibérer à nouveau sur un dossier finalisé ;
- Que cette opération porte sur un montant de 35.450 €
- Que cette opération fait appel à des financements du Conseil régional,
- Que le nouveau plan de financement est le suivant :

Coûts		Recettes	
Filière miel	6.220	Conseil régional	10.000
Filière fruits et légumes	29.230	Autre financement	11.270
		CA13	7.090
		Autofinancement PNR	7.090
Total (€ TTC)	35.450		35.450

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer :

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Après examen détaillé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **De solliciter auprès du Conseil régional l'inscription de cette opération dans le contrat de gestion intégré pour la période 2008- 2010 ;**
- **Au titre du programme 2008, de solliciter le Conseil régional pour l'obtention d'une subvention minimum de 10 000 € ainsi que tout autre financeur afin d'obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'action.**
- **De rappeler que la présente action obéit à une logique pluriannuelle et qu'elle donnera lieu à une demande de financement en 2009 et 2010 au titre du contrat ;**
- **Que la part d'autofinancement du Maître d'ouvrage est inscrite au budget de l'exercice en cours ;**
- **D'autoriser le Président à engager toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre des actions découlant de cette délibération ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 22 septembre 2008

Le vingt deux septembre de l'année deux mille huit, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Mouriès, Centre culturel, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, René Drevot – Conseiller municipal de Fontvieille, Rémy Thieuloy – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermey – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Michel Moucadet – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Wilma Bosquet – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Maire-adjoint d'Orgon, Elias Hanna - Conseiller municipal d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Maire-adjoint de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence, Frédéric Bouvet – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Pierre Girieud – Conseiller municipal d'Eyguières, Olivier Bussière - Conseiller municipal de Lamanon, Patricia N'Guyen – Maire-adjoint de Sénas, Frédéric Vigouroux – Conseiller général, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence.

Etaient également présents :

Monsieur Merland – Président du GIC des Alpilles, Audrey Zenasni - Chargée d'animation et d'études-coordonateur ZPS Alpilles, Julie Bousquet – chargée de mission et animatrice de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Benjamin Noc – technicien Espace naturel- DFCI- Forêt, Amandine Dossard - assistant technique en charge du Tourisme durable, Laurent Filipozzi – Chargé de mission Gestion des ressources Eau Air Energie Déchets, Jean-Marc Bertrand - chargé de mission et animateur de la commission Agriculture durable sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles, Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Elisabeth Rabouin – Secrétaire générale représentant la Sous-Préfecture d'Arles, Annick Brun – Conseil général / DEN, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Didier Bertrand – rapporteur de la commission Aménagement du territoire et Qualité de la vie, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du territoire, Michèle Lacroix – rapporteur de la commission Entreprise, Commerce, Artisanat, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme, Monique Ricard – présidente de la commission Connaissance et Vie du territoire.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

Régis Gatti – Maire d'Aureille a donné pouvoir à Gérard Jouve
Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale a donné pouvoir à Catherine Levraud

Etaient absents excusés :

Claude Vulpian – Conseiller général, Daniel Conte – Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Hervé Schiavetti – Conseiller général, Françoise Floupin - Conseillère régionale, Annick Delhaye - Conseillère régionale, Nadine Péris - Conseillère régionale.

DELIBERATION N° CS-2008-54

Objet : Promotion des pratiques agricoles favorables à l'environnement, sous maîtrise d'ouvrage de la Chambre d'Agriculture

Monsieur le Président expose :

- Que par délibérations CS-2008-30 du 26 juin 2008, le Comité syndical a décidé de cette opération ;
- Que depuis cette date, les contacts avec les services de la Région ont conduit à modifier l'opération, et notamment son montant et son plan de financement ;
- Qu'il est donc nécessaire de délibérer à nouveau sur un dossier finalisé ;
- Que cette opération porte sur un montant de 65.765 €
- Que cette opération fait appel à des financements du Conseil régional,
- Que le nouveau plan de financement est le suivant :

Coûts		Recettes	
Exploration filières	18.750	Vivea	20.000
Formation	27.111	Conseil régional	10.000
Communication	4.904	PLEE	15.000
Kit d'adaptation biocarburant	15.000	Autofinancement CA13	13.153
		Autre financement	7.612
Totaux (€ TTC)	65.765		65.765

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer :

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Après examen détaillé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **D'inscrire cette opération, qui est sous maîtrise d'ouvrage de la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, dans le contrat de gestion intégré pour la période 2008-2010 ;**
- **D'appuyer, dans ce cadre, la demande de la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône auprès du Conseil régional et de tout autre financeur potentiel, selon le plan de financement présenté ;**
- **De rappeler que la présente action obéit à une logique pluriannuelle et qu'elle donnera lieu à une demande de financement en 2009 et 2010 au titre du contrat ;**
- **D'autoriser le Président à engager toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre des actions découlant de cette délibération ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 22 septembre 2008

Le vingt deux septembre de l'année deux mille huit, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Mouriès, Centre culturel, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, René Drevot – Conseiller municipal de Fontvieille, Rémy Thieuloy – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermey – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Michel Moucadet – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Wilma Bosquet – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Maire-adjoint d'Orgon, Elias Hanna - Conseiller municipal d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Maire-adjoint de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence, Frédéric Bouvet – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Pierre Girieud – Conseiller municipal d'Eyguières, Olivier Bussière - Conseiller municipal de Lamanon, Patricia N'Guyen – Maire-adjoint de Sénas, Frédéric Vigouroux – Conseiller général, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence.

Etaient également présents :

Monsieur Merland – Président du GIC des Alpilles, Audrey Zenasni - Chargée d'animation et d'études-coordonateur ZPS Alpilles, Julie Bousquet – chargée de mission et animatrice de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Benjamin Noc – technicien Espace naturel- DFCI- Forêt, Amandine Dossard - assistant technique en charge du Tourisme durable, Laurent Filipozzi – Chargé de mission Gestion des ressources Eau Air Energie Déchets, Jean-Marc Bertrand - chargé de mission et animateur de la commission Agriculture durable sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles, Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Elisabeth Rabouin – Secrétaire générale représentant la Sous-Préfecture d'Arles, Annick Brun – Conseil général / DEN, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Didier Bertrand – rapporteur de la commission Aménagement du territoire et Qualité de la vie, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du territoire, Michèle Lacroix – rapporteur de la commission Entreprise, Commerce, Artisanat, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme, Monique Ricard – présidente de la commission Connaissance et Vie du territoire.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

Régis Gatti – Maire d'Aureille a donné pouvoir à Gérard Jouve
Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale a donné pouvoir à Catherine Levraud

Etaient absents excusés :

Claude Vulpian – Conseiller général, Daniel Conte – Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Hervé Schiavetti – Conseiller général, Françoise Floupin - Conseillère régionale, Annick Delhaye - Conseillère régionale, Nadine Péris - Conseillère régionale.

DELIBERATION N° CS-2008-55

Objet : contrat de parc 2008-2010. Programmation 2008. Inscription pour réalisation de l'action « 1^{ère} Edition des EcoTrophées des Alpilles ».

Monsieur le Président expose :

- Que par délibérations CS-2008-43 du 26 juin 2008, le Comité syndical a décidé de cette opération ;
- Que depuis cette date, les contacts avec les services de la Région ont conduit à modifier l'opération, et notamment son plan de financement ;
- Qu'il est donc nécessaire de délibérer à nouveau sur un dossier finalisé ;
- Que cette opération porte sur un montant de 55.000 €
- Que cette opération fait appel à des financements du Conseil régional et de l'ADEME,
- Que le nouveau plan de financement est le suivant :

	Part	Recette
Autofinancement PNRA	20%	11 000 €
Région	50%	27 500 €
Ademe	30%	16 500 €
Total		55 000 €

- Que l'aide demandée au Financement Régional pour l'Environnement et l'Energie (FREE = Région + ADEME) s'élève à 44 000 € et représente 80% du budget de cette action.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer :

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après examen détaillé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **De solliciter auprès du Conseil régional l'inscription de cette opération dans le contrat de gestion intégré pour la période 2008- 2010 ;**
- **De solliciter le Conseil régional au titre du programme 2008 pour un montant de 27.500 euros et l'ADEME pour un montant de 16.500 € selon le plan de financement exposé ci-dessus ;**
- **Qu'ainsi l'aide demandée au Financement Régional pour l'Environnement et l'Energie (FREE = Région + ADEME) s'élève à 44 000 € et représente 80% du budget de cette action ;**
- **De rappeler que la présente action obéit à une logique pluriannuelle et qu'elle donnera lieu à une demande de financement en 2009 et 2010 au titre du contrat ;**
- **Que la part d'autofinancement du Maître d'ouvrage est inscrite au budget de l'exercice en cours ;**
- **D'autoriser le Président à engager toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre des actions découlant de cette délibération ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve

REGLEMENT DU CONCOURS ECOTROPHEES du
Parc
Naturel Régional des Alpilles
2009 – première édition

Concours ouvert le 28 septembre 2008



I. PRESENTATION GENERALE

Article 1 – Organisation du concours EcoTrophées du PNR des Alpilles

Le Parc Naturel Régional des Alpilles est l'initiateur de cette opération et en assure la maîtrise d'ouvrage. Tout autre organisme se prévalant du concours EcoTrophées n'est pas habilité à le faire sur le territoire du Parc.

Article 2 – Contexte du concours

Le Parc Naturel Régional des Alpilles est un jeune Parc qui jouit d'une richesse patrimoniale remarquable. C'est sur ce capital naturel, bâti, paysager, culturel, que se fondent de multiples activités économiques et sociales, il convient donc de le préserver et de le valoriser.

Un des axes forts de la Charte du PNR des Alpilles concerne l'économie durable et a pour ambition de favoriser un territoire à l'économie diversifiée, dynamique et durable, en :

- Renforçant la diversité des activités économiques locales,
- Proposant sur tout le territoire une offre de qualité,
- Atteignant une performance environnementale.

Le concours EcoTrophées des Alpilles se positionne à la croisée de ces 3 objectifs et concerne simultanément 2 axes de la Charte : l'axe « développement économique du territoire » mêlé à l'axe « sensibilisation à l'environnement ».

Article 3 – Objectifs et finalité du concours

Ce concours a pour finalité d'impulser la mise en œuvre d'une politique de développement économique durable sur le territoire du Parc, tel que prévu dans sa Charte, en :

- Valorisant et récompensant les structures économiques qui se sont engagées dans une démarche de développement durable,
- Sensibilisant l'ensemble des acteurs économiques au développement durable par la présentation de pratiques exemplaires,
- Fédérant un réseau d'acteurs économiques autour de la dynamique du développement économique durable.

EcoTrophées concerne tous les acteurs économiques du territoire du PNR des Alpilles, qui répondent à leur échelle, aux enjeux du développement durable en contribuant à améliorer leurs performances environnementale et sociale, tout en restant économiquement viable.

Ce concours propose 5 catégories, en voici les définitions :

✘ EcoTrophées des TPE du Parc naturel régional des Alpilles

Concours ouvert à toutes les TPE du territoire du PNR des Alpilles, à l'exclusion de celles situées sur les communes de Tarascon et St Martin de Crau,

✘ EcoTrophées des PME et Grandes Entreprises du Parc naturel régional des Alpilles

Concours ouvert à toutes les PME et les Grandes Entreprises du territoire du PNR des Alpilles, à l'exclusion de celles situées sur les communes de Tarascon et St Martin de Crau,

✘ EcoTrophées de l'initiative collective du Parc naturel régional des Alpilles

Concours ouvert à toutes structures économiques du territoire du PNR des Alpilles, y compris celles situées sur les communes de Tarascon et St Martin de Crau, qui se sont engagées collectivement dans une démarche durable,

✘ EcoTrophées portes du Parc naturel régional des Alpilles

Concours ouvert exclusivement à toutes les structures économiques situées sur les communes de Tarascon et St Martin de Crau,

✘ EcoTrophées du projet en cours du Parc naturel régional des Alpilles

Concours ouvert à toutes les structures économiques du territoire du PNR des Alpilles, à l'exclusion de celles situées sur les communes de Tarascon et St Martin de Crau, qui se sont engagées dans une démarche durable mais n'ont pas encore terminé,

Article 4 – Champs d'application des démarches proposées : l'accent sur le développement durable

EcoTrophées a pour thématique première la prise en compte du développement durable, les démarches présentées par les candidats devront répondre des trois dimensions de ce concept.

- ✘ **L'éventail des domaines d'application n'est pas limitatif** : énergie, eau, sol, milieu naturel et cela tant du point de vue de la réduction des nuisances physiques, visuelles, olfactives que de la mise en œuvre d'un process, de la création d'un produit, du traitement de déchets de tous ordres, etc.
- ✘ **Différents aspects sociaux peuvent être valorisés** : gestion sociétale et responsable des salariés, information - sensibilisation environnementale, formation professionnelle, etc.
- ✘ **Mettre en lumière les atouts de la prise en compte de l'environnement en faveur du développement de l'activité économique** : les démarches et les réalisations proposées doivent démontrer que la prise en compte de l'environnement peut-être est un facteur de réussite pour les structures économiques.

Article 5 – le pilotage et l'organisation du concours

Le groupe de travail

Pour la bonne mise en œuvre de cette action, le Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles a mis en place un « groupe de travail EcoTrophées ». Il est chargé de la mise en œuvre de cette action du contrat de Parc.

La coordination d'ensemble est assurée par l'équipe technique du Parc sous l'égide de la Commission Entreprises Commerce et Artisanat et du comité syndical, qui décide.

Ce groupe est composé de divers membres représentatifs du territoire :

- d'élus du PNR des Alpilles
- de techniciens (Chambres consulaires, PNRA)
- d'entrepreneurs (Secteurs : Commerce, Industrie, Artisanat, Agriculture, Restauration)
- d'acteurs impliqués dans la vie du territoire (Associations environnementales et citoyennes, ...)

Le comité de sélection

Ce comité est le jury officiel des EcoTrophées et aura la responsabilité de sélectionner les lauréats et de leur remettre leur EcoTrophée.

Ce groupe est composé de personnes compétentes et représentantes du territoire, comme :

- des membres du groupe de travail, en minorité (élus, techniciens, associations, entrepreneurs)
- des membres institutionnels et des représentants des partenaires du PNR des Alpilles

Le jury pourra décider d'associer toute personne qualifiée qu'il jugera nécessaire.

Le comité technique

Le comité technique des EcoTrophées regroupe les différents partenaires financiers et techniques du PNR des Alpilles liés à cette action. C'est une instance qui traduit au niveau opérationnel les orientations et décisions prises par le Comité syndical.

II. CONDITIONS DE PARTICIPATION ET DE RECEVABILITE

Article 6 – Les bénéficiaires

Le concours EcoTrophées du Parc naturel régional des Alpilles – *première édition* est ouvert à toutes les structures économiques du Parc des Alpilles – industrielles, artisanales, commerciales, agricoles et touristiques – **respectant la réglementation en vigueur et à jour de leurs cotisations sociales et fiscales.**

Article 7 – Modalité d'accès au concours

- ✘ L'accès au concours est gratuit
- ✘ Le dossier de candidature devra être complet (cf. art. 9)
- ✘ La date limite du dépôt des dossiers est fixée au 27 novembre 2008, minuit, au syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles
- ✘ Un seul dossier de candidature sera accepté par entreprise, quelle qu'en soit la catégorie.
- ✘ Les structures économiques lauréates ne pourront se présenter à l'édition suivante du concours, les structures économiques non lauréates auront le droit de se représenter au concours suivant.

Article 8 – Conditions de recevabilité et engagements des participants

- ✘ Les structures économiques candidates et les réalisations présentées doivent être localisées sur le territoire des 16 communes du PNR des Alpilles¹,
- ✘ Les réalisations présentées devront être mises en place et opérationnelles à la date du dépôt du dossier pour toutes les catégories à l'exception de la catégorie « Projet en cours » permettant d'évaluer un projet commencé mais non achevé,
- ✘ La réalisation présentée dans la catégorie « projet en cours » devra tout de même répondre d'un certain niveau d'avancement dans son projet par des investissements déjà engagés. Des pièces justificatives devront être jointes au dossier de candidature,
- ✘ Le dossier doit mettre en exergue le caractère environnemental de la réalisation,
- ✘ Le fait de concourir engage l'entreprise à accepter des visites sur site par des membres du jury et des techniciens du Parc, à des dates convenues ensemble,
- ✘ Les candidats et plus spécifiquement les lauréats s'engagent à accepter les opérations de communication sur leur réalisation, dans le cadre des Ecotrophées et dans la limite du respect du secret industriel. Cette communication sera assurée par le PNR des Alpilles, en concertation avec chaque Lauréat,
- ✘ Les structures économiques situées sur le territoire des deux villes portes, à savoir Tarascon et St-Martin de Crau, peuvent participer au concours, dans la catégorie « EcoTrophées Portes des Alpilles » qui leur est réservée.

Article 9 : Réception et acceptation du dossier de candidature

✘ Le dossier complet de candidature devra comporter :

- le questionnaire de candidature, fourni à chaque demandeur obligatoirement complété et signé,
- le présent règlement signé,
- une attestation sur l'honneur du candidat indiquant qu'il est en règle avec la législation en vigueur, notamment environnementale, qu'il est à jour de ses cotisations et impôts, et certifiant le nombre d'employés à la date du dossier,
- des pièces justificatives des frais engagés pourront être demandées

Il conviendra au candidat de compléter le dossier par des éléments jugés intéressants pour illustrer sa candidature, ces pièces sont facultatives :

- présentation détaillée de la démarche,
- croquis, schéma, plan,
- photos,
- etc.

✘ Dépôt du dossier de candidature :

Le dossier complet devra être parvenu au Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, à l'adresse suivante :

¹ Aureille, Eygalières, Eyguières, Fontvieille, Lamanon, Les Baux-de-Pce, Mas Blanc des Alpilles, Maussane, Mouriès, Orgon, Lou Paradou, St Etienne du Grès, St Martin de Crau, St Rémy de Pce, Sénas, Tarascon.

Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles
10-12 avenue Notre-Dame du Château
13 103 St Etienne du Grès
Ecotrophees@parc-alpilles.fr

Le dossier devra être retourné dans les délais impartis pour être valable. La date limite de dépôt est le 27 novembre 2008 à minuit.

Article 10 – Engagements des structures économiques et du Syndicat Mixte de gestion du PNR des Alpilles

Sincérité des informations :

Les candidats s'engagent à ne communiquer dans leur dossier que des renseignements exacts et sincères et en particulier à éviter toute omission ou imprécision susceptible d'induire un jugement erroné. Le jury se réserve le droit de vérifier l'exactitude des informations transmises par tout moyen à sa convenance. Toute allégation mensongère sera sanctionnée par l'annulation de la candidature.

Communication des informations :

Les candidats et plus spécifiquement les lauréats s'engagent à accepter les opérations de communication sur leur réalisation, dans le cadre des Ecotrophées et dans la limite du respect des clauses de confidentialité liées à l'activité de l'entreprise. Cette communication sera assurée par le PNR des Alpilles, en concertation avec chaque Lauréat.

Clauses de confidentialité :

Les candidats peuvent souhaiter que certaines informations fournies restent confidentielles. Ils doivent alors spécifier dans leur dossier de candidature quels sont les points précis à ne pas révéler à toute autre personne que les organisateurs et les membres du jury.

Article 11 – Clauses d'annulation

Le Syndicat Mixte de gestion du PNR des Alpilles se réserve le droit d'annuler tout ou partie du concours EcoTrophées 2009 s'il juge que le nombre de dossiers de candidature reçus n'est pas suffisant. En cas d'annulation, les candidats en seront informés dans un délai d'un mois après la date limite d'inscription, par courrier du Parc naturel régional des Alpilles. Le Parc ne saurait être tenu pour responsable, si pour cas de force majeure ou pour toute autre cause indépendante de sa volonté ce concours venait à être interrompu ou annulé.

III. INSTRUCTION DES CANDIDATURES

Article 12 – Instruction des candidatures

Décembre : après la clôture des inscriptions, le groupe de travail se réunira pour examiner l'ensemble des dossiers et leur recevabilité. A partir d'une grille de critères de sélection, il présélectionnera les nominés aux EcoTrophées (environ 2/catégorie).

Janvier : les membres du groupe de travail et à la fois membre du jury présenteront à l'ensemble du jury les nominés sous forme de diaporama détaillé et illustré. Ils montreront l'intérêt de chaque projet. Cette présentation donnera lieu à une évaluation des dossiers nominés et le jury sélectionnera les Lauréats. Ces Lauréats pourront recevoir le jury lors d'une visite organisée in situ, à une date convenue ensemble.

Le jury pourra délibérer s'il réunit au moins 8 membres. Les membres du jury ne devront pas avoir d'intérêts dans les structures économiques participant au concours.

Enfin, chaque Lauréat se verra remettre son EcoTrophée et sa récompense par le jury lors d'une cérémonie de remise des Prix, organisée par le Syndicat Mixte de gestion du PNR des Alpilles, avant fin février 2009.

IV. PRIX DECERNES

Le jury se réserve le droit d'attribuer différents Prix selon l'activité et les besoins des structures économiques lauréates.

Article 10 – Les Lauréats

- 1 trophée, création originale du PNR des Alpilles valorisant les savoir-faire locaux et des éléments du patrimoine paysager,
- L'autorisation de se prévaloir de l'EcoTrophée des Alpilles, en ces termes « *Lauréat du concours EcoTrophées 2009 du Parc naturel régional des Alpilles, catégorie ...* »,
- Une récompense choisie par le jury qui sera fonction de l'activité de la structure économique lauréate et équivalant à un montant d'environ 1500€.
Cette récompense concernera la thématique de l'environnement ou de la découverte du territoire

Article 11 – Remise de Prix

Les candidats seront invités par courrier à la cérémonie de remise des Prix qui sera organisée par le Syndicat Mixte de gestion du PNR des Alpilles, en clôture de ce concours. Les lauréats seront proclamés à cette occasion.

Article 12 – Engagement vis-à-vis du règlement

La participation à ce concours implique que les candidats acceptent sans réserve le présent règlement. Les décisions du jury de ce concours sont souveraines et sans appel.

Fait à , le

Le Président du Parc naturel régional des Alpilles



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 22 septembre 2008

Le vingt deux septembre de l'année deux mille huit, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Mouriès, Centre culturel, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, René Drevot – Conseiller municipal de Fontvieille, Rémy Thieuloy – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Michel Moucadet – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Wilma Bosquet – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Maire-adjoint d'Orgon, Elias Hanna - Conseiller municipal d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Maire-adjoint de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence, Frédéric Bouvet – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Pierre Girieud – Conseiller municipal d'Eyguières, Olivier Bussière - Conseiller municipal de Lamanon, Patricia N'Guyen – Maire-adjoint de Sénas, Frédéric Vigouroux – Conseiller général, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence.

Etaient également présents :

Monsieur Merland – Président du GIC des Alpilles, Audrey Zenasni - Chargée d'animation et d'études-coordonateur ZPS Alpilles, Julie Bousquet – chargée de mission et animatrice de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Benjamin Noc – technicien Espace naturel- DFCI- Forêt, Amandine Dossard - assistant technique en charge du Tourisme durable, Laurent Filipozzi – Chargé de mission Gestion des ressources Eau Air Energie Déchets, Jean-Marc Bertrand - chargé de mission et animateur de la commission Agriculture durable sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles, Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Elisabeth Rabouin – Secrétaire générale représentant la Sous-Préfecture d'Arles, Annick Brun – Conseil général / DEN, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Didier Bertrand – rapporteur de la commission Aménagement du territoire et Qualité de la vie, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du territoire, Michèle Lacroix – rapporteur de la commission Entreprise, Commerce, Artisanat, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme, Monique Ricard – présidente de la commission Connaissance et Vie du territoire.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

Régis Gatti – Maire d'Aureille a donné pouvoir à Gérard Jouve
Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale a donné pouvoir à Catherine Levraud

Etaient absents excusés :

Claude Vulpian – Conseiller général, Daniel Conte – Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Hervé Schiavetti – Conseiller général, Françoise Floupin - Conseillère régionale, Annick Delhaye - Conseillère régionale, Nadine Péris - Conseillère régionale.

DELIBERATION N° CS-2008-56

Objet : Ecotrophées – 1^{ère} édition – approbation du règlement et lancement de la démarche

Monsieur le Président expose :

- Que par délibération CS-2008-55, le Comité syndical a approuvé le nouveau plan de financement de l'opération,
- Qu'un comité de sélection sera constitué de personnes représentant les acteurs locaux et institutions du territoire (Elus, Partenaires financiers et techniques, Chambres consulaires, etc.) et de membres du groupe de travail EcoTrophées,
- Que pour assurer ce suivi et la pertinence locale de l'action, les membres du comité syndical sont invités à être membres du comité de sélection des lauréats,
- Que le comité syndical a un rôle de suivi de cette opération durant toute sa phase de mise en œuvre, principalement depuis le lancement du concours jusqu'à la cérémonie de remise des Prix en février 2009,
- Qu'un règlement du concours a été réalisé (ci-annexé)
- Qu'il est proposé au Comité syndical d'approuver le règlement et de procéder au lancement de la démarche
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer :

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Vu le règlement ci-annexé,

Après examen détaillé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **D'approuver le règlement du Concours Ecotrophées du Parc naturel régional des Alpilles 2009- première édition, tel que ci-annexé ;**
- **De procéder au lancement de la démarche**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 22 septembre 2008

Le vingt deux septembre de l'année deux mille huit, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Mouriès, Centre culturel, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, René Drevot – Conseiller municipal de Fontvieille, Rémy Thieuloy – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermey – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Michel Moucadet – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Wilma Bosquet – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Maire-adjoint d'Orgon, Elias Hanna - Conseiller municipal d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Maire-adjoint de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence, Frédéric Bouvet – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Pierre Girieud – Conseiller municipal d'Eyguières, Olivier Bussière - Conseiller municipal de Lamanon, Patricia N'Guyen – Maire-adjoint de Sénas, Frédéric Vigouroux – Conseiller général, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence.

Etaient également présents :

Monsieur Merland – Président du GIC des Alpilles, Audrey Zenasni - Chargée d'animation et d'études-coordonateur ZPS Alpilles, Julie Bousquet – chargée de mission et animatrice de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Benjamin Noc – technicien Espace naturel- DFCI- Forêt, Amandine Dossard - assistant technique en charge du Tourisme durable, Laurent Filipozzi – Chargé de mission Gestion des ressources Eau Air Energie Déchets, Jean-Marc Bertrand - chargé de mission et animateur de la commission Agriculture durable sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles, Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Elisabeth Rabouin – Secrétaire générale représentant la Sous-Préfecture d'Arles, Annick Brun – Conseil général / DEN, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Didier Bertrand – rapporteur de la commission Aménagement du territoire et Qualité de la vie, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du territoire, Michèle Lacroix – rapporteur de la commission Entreprise, Commerce, Artisanat, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme, Monique Ricard – présidente de la commission Connaissance et Vie du territoire.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

Régis Gatti – Maire d'Aureille a donné pouvoir à Gérard Jouve
Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale a donné pouvoir à Catherine Levraud

Etaient absents excusés :

Claude Vulpian – Conseiller général, Daniel Conte – Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Hervé Schiavetti – Conseiller général, Françoise Floupin - Conseillère régionale, Annick Delhaye - Conseillère régionale, Nadine Péris - Conseillère régionale.

DELIBERATION N° CS-2008-57

Objet : contrat de parc 2008-2010. Programmation 2008. Inscription pour réalisation de l'action « Elaboration de la charte signalétique » - 1^{ère} phase

Monsieur le Président expose :

- Que par délibérations CS-2008-27 du 26 juin 2008, le Comité syndical a décidé de cette opération ;
- Que depuis cette date, les contacts avec les services de la Région ont conduit à modifier le montage financier de cette opération, qui se répartit dorénavant sur 2 tranches et 2 exercices budgétaires ;
- Qu'il est nécessaire de présenter le projet en 2 phases ;
- Que la 1^{ère} phase concerne l'application de la réglementation existante : mission d'inventaire et d'assistance ;
- Qu'il est donc nécessaire de délibérer à nouveau sur les dossiers finalisés ;
- Que la 1^{ère} phase de cette opération porte sur un montant 20.000 €
- Que cette opération fait appel à des financements du Conseil régional et de la DIREN,
- Que le nouveau plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Mission d'inventaire et d'assistance	20 000 €	Région : 55 % DIREN : 25 % Auto-financement : 20 %	11 000 € 5 000 € 4 000 €
Total	20 000 €	100 %	20 000 €

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer :

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Après examen détaillé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- De solliciter auprès du Conseil régional l'inscription de cette opération dans le contrat de gestion intégré pour la période 2008- 2010 ;
- Au titre du programme 2008, de solliciter le Conseil régional pour l'obtention d'une subvention de 11 000 € et la DIREN pour l'obtention d'une subvention de 5.000 € afin d'obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'action ;
- De rappeler que la présente action obéit à une logique pluriannuelle et qu'elle donnera lieu à une demande de financement en 2009 et 2010 au titre du contrat ;
- Que la part d'autofinancement du Maître d'ouvrage est inscrite au budget de l'exercice en cours ;
- D'autoriser le Président à engager toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre des actions découlant de cette délibération ;
- De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 22 septembre 2008

Le vingt deux septembre de l'année deux mille huit, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Mouriès, Centre culturel, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, René Drevot – Conseiller municipal de Fontvieille, Rémy Thieuloy – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermey – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Michel Moucadet – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Wilma Bosquet – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Maire-adjoint d'Orgon, Elias Hanna - Conseiller municipal d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Maire-adjoint de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence, Frédéric Bouvet – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Pierre Girieud – Conseiller municipal d'Eyguières, Olivier Bussière - Conseiller municipal de Lamanon, Patricia N'Guyen – Maire-adjoint de Sénas, Frédéric Vigouroux – Conseiller général, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence.

Etaient également présents :

Monsieur Merland – Président du GIC des Alpilles, Audrey Zenasni - Chargée d'animation et d'études-coordonateur ZPS Alpilles, Julie Bousquet – chargée de mission et animatrice de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Benjamin Noc – technicien Espace naturel- DFCI- Forêt, Amandine Dossard - assistant technique en charge du Tourisme durable, Laurent Filipozzi – Chargé de mission Gestion des ressources Eau Air Energie Déchets, Jean-Marc Bertrand - chargé de mission et animateur de la commission Agriculture durable sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles, Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Elisabeth Rabouin – Secrétaire générale représentant la Sous-Préfecture d'Arles, Annick Brun – Conseil général / DEN, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Didier Bertrand – rapporteur de la commission Aménagement du territoire et Qualité de la vie, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du territoire, Michèle Lacroix – rapporteur de la commission Entreprise, Commerce, Artisanat, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme, Monique Ricard – présidente de la commission Connaissance et Vie du territoire.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

Régis Gatti – Maire d'Aureille a donné pouvoir à Gérard Jouve
Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale a donné pouvoir à Catherine Levraud

Etaient absents excusés :

Claude Vulpian – Conseiller général, Daniel Conte – Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Hervé Schiavetti – Conseiller général, Françoise Floupin - Conseillère régionale, Annick Delhaye - Conseillère régionale, Nadine Péris - Conseillère régionale.

DELIBERATION N° CS-2008-58

Objet : contrat de parc 2008-2010. Programmation 2009. « Elaboration de la charte signalétique » - 2^{ème} phase

Monsieur le Président expose :

- Que par délibérations CS-2008-27 du 26 juin 2008, le Comité syndical a décidé de cette opération ;
- Que par délibération CS-2008-57, le Comité syndical a approuvé la 1^{ère} phase de l'opération qui concerne l'application de la réglementation existante : mission d'inventaire et d'assistance ;
- Qu'il est proposé au Comité syndical d'approuver la 2^{ème} phase de l'opération consistant en l'élaboration de la charte signalétique, dont le calendrier prévisionnel (ci-dessous) a été défini par la commission « Aménagement du territoire et qualité de la vie » :
 - Février 2009 : les panneaux illégaux enlevés
 - Début 2009 : lancement de l'élaboration de la charte signalétique
 - Printemps 2009 : implantation des prototypes (avant la saison touristique)
 - Fin 2009 : fin de l'étude et implantation des premiers panneaux issus de la charte signalétique
- Que le montant de l'opération s'élève à 40.000 €
- Que le plan de financement de l'opération est le suivant :

Dépenses		Recettes	
<i>Elaboration d'une charte signalétique</i>	40 000 €	Région : 80 % Auto-financement : 20 %	32 000 € 8 000 €
Total	40 000 €	100 %	40 000 €

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer :

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Après examen détaillé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **De solliciter auprès du Conseil régional l'inscription de cette opération dans le contrat de gestion intégré pour la période 2008- 2010 ;**
- **Au titre du programme 2009, de solliciter le Conseil régional pour l'obtention d'une subvention de 32.000 € ;**
- **D'autoriser le Président à engager toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre des actions découlant de cette délibération ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve

Feuille de route de la commission permanente: PATRIMOINE NATUREL ET ACTIVITES HUMAINES 2^{eme} semestre 2008-1^{er} trimestre 2009

Comité syndical du 22 septembre 2008

Rappels de cadrage :

Sur la base de la charte du Parc, et en vue de sa mise en œuvre, les Commissions ont pour mission de formuler un avis détaillé, motivé et argumenté aux questions traitées au niveau du comité syndical et dont elles ont la charge. Ceci suppose donc l'établissement d'une feuille de route définissant les attentes du comité syndical et le périmètre au sein duquel vont évoluer chacune des commissions. Par décision du comité syndical en date du 10 septembre 2007, une première feuille de route a été donnée à la Commission, pour couvrir à l'origine le plan de charge du second semestre 2007. En pratique, cette feuille de route a également couvert le 1^{er} semestre 2008 sans qu'il n'y ait besoin d'y apporter des modifications, en raison notamment de la longueur de la procédure d'élaboration du contrat de parc. La présente feuille de route couvre donc la période de septembre 2008 à février 2009. Elle fera ensuite l'objet d'actualisation régulière ou de modifications, à l'occasion des réunions du Comité Syndical.

En préalable à ce travail, il est rappelé que les Commissions sont en effet amenées à se prononcer formellement sur saisine du Comité Syndical (soit au travers de la feuille de route, soit sur un sujet particulier) et que dans ce cadre, les avis formulés constituent un préalable à une décision correspondante du comité syndical.

Au-delà de cette fonction d'analyse et d'expertise, le Comité Syndical demande à chacune des Commissions d'avoir un rôle de réflexion, de proposition, de veille et d'évaluation.

En complément aux dispositions figurant dans la feuille de route, il appartiendra à chaque Commission de faire état de ses réflexions, sous forme de propositions suffisamment argumentées pour que l'instance délibérative puisse se prononcer en toute connaissance de cause. A l'issue d'un débat en Comité Syndical, celui-ci décidera de la suite à donner à ces propositions. Il pourra demander à 1 ou plusieurs Commissions d'engager un travail spécifique sur le sujet.

Enfin, chaque Commission dispose de capacité de recours à des compétences extérieures (autre Commission, structure ou personne physique, dans le cadre d'une intervention gratuite) dont la présence s'avérerait nécessaire à l'exécution d'une mission dont elle a la charge.

La Commission est également invitée à organiser ses travaux sous forme de groupes de travail, en charge d'un ou plusieurs projets et composés à partir des membres de la Commission. Ces groupes restitueront le résultat des travaux à la Commission qui reste l'interlocuteur du Comité syndical

Plan de travail de la commission : de juillet 2008 à février 2009
(la structure du plan est identique pour toutes les commissions)

Afin de permettre la mise en œuvre de la charte du Parc, le Comité Syndical charge les Commissions du plan de travail suivant :

1. Bilan de fonctionnement de la commission, évaluation de son activité au regard de la précédente feuille de route
2. Pilotage et suivi de la mise en œuvre des actions 2008 du Plan d'actions triennal issu de la Charte du Parc
3. Réflexions sur les actions 2009 du Plan d'actions triennal issu de la Charte du Parc
4. Réflexions et propositions sur dossiers spécifiques à chacune des commissions
5. Traitement de questions d'actualité (le cas échéant)

2. Pilotage et suivi de la mise en œuvre des actions 2008 du Plan d'actions triennal issu de la Charte du Parc

- CONSERVER LES HABITATS NATURELS REMARQUABLES
 - ✓ Animation du document d'objectifs Natura 2000 Directive Habitats pour le site « Les Alpilles »
 - ✓ Animation d'une réflexion pour favoriser une gestion globale et concertée des Anciens marais des Baux
- CONSERVER LES ESPECES PATRIMONIALES
 - ✓ Inscription de l'action du Parc dans les Plans de restauration nationaux de l'Aigle de Bonelli et du Vautour percnoptère
 - ✓ ZPS Alpilles : élaborer et mettre en œuvre le document d'objectifs
- L'EAU, UNE RESSOURCE PRECIEUSE
 - ✓ Mise en réseau et animation des acteurs de la gestion de l'eau au sein du Parc par la création d'un groupe de travail sur la gestion globale de l'eau
 - ✓ Enjeux sur la gestion de l'eau, une stratégie et un programme d'actions basés sur le recensement global des données actuelles
 - ✓ Contribution à la création du groupe de travail « Eau » cité précédemment
- LA FORET SOURCE D'ATOUS
 - ✓ Travaux et animation PIDAF - Poursuite de l'application et de la mise à jour du Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF)
 - ✓ Réhabilitation paysagère et régénération naturelle de sites incendiés
- GERER ET VALORISER LES ESPACES NATURELS
 - ✓ Mise en place d'un observatoire de la fréquentation des espaces naturels
 - Stage sur le recensement des chemins et de leur statut de juin à octobre (avec également pour objectif de faire des propositions d'application de la réglementation des véhicules motorisés en espace naturel) : un suivi intermédiaire et un porté à connaissance en octobre, pour propositions au Comité syndical de fin d'année pour actions à engager
 - Lancement du marché pour l'élaboration de l'architecture de la base de données où seront intégrées les informations de l'observatoire, la mise en place des éco compteurs, la réalisation de l'inventaire des pratiques et des sites avec approche sociologique et impacts sur l'environnement : suivis intermédiaires de chaque phase de chaque lot
 - ✓ Mise en place d'une équipe saisonnière d'agents de terrain de type Agents de prévention, de sensibilisation et d'information aux Incendies de Forêt (APSIF)
 - ✓ Proposition en vue de l'élaboration du Schéma de la fréquentation des espaces naturels
 - Lancement du marché pour l'étude de 2 sites expérimentaux : suivi intermédiaire de chaque phase
- FAVORISER LES ENERGIES RENOUVELABLES ET LES ECONOMIES D'ENERGIE
 - ✓ Mise en œuvre du Plan Local Energie Environnement du PNR des Alpilles avec des actions sur le thème de l'énergie, l'eau, l'urbanisme et l'architecture, les déchets, et la communication
- ENCOURAGER LA REDUCTION DES POLLUTIONS
 - Valorisation des déchets agricoles sur le territoire du Parc naturel régional des Alpilles (sous réserve de l'obtention des financements)

3. Actions 2009 du Plan d'actions triennal issu de la Charte du Parc

Sur la base du Plan d'action triennal 2008-2010 établi par la commission, proposition d'évolution des actions présentées, de précision des objectifs à atteindre et des modalités de mise en œuvre (y compris le ou les porteurs de projets potentiels ou déclarés, les indicateurs d'évaluations partagés, le planning de réalisation...).

4. Travail de réflexion ou de proposition sur dossiers spécifiques

- Élaboration d'une démarche d'application de la loi du 3 janvier sur la réglementation de la circulation motorisée en espace naturel
 - Conception d'un outil opérationnel pour le développement du solaire photovoltaïque sur le territoire du PNR des Alpilles
 - Création de la sous-commission ou groupe de travail forêt pour le suivi des dossiers forêt, DFCI et RTI
- Information et suivi : Études hydrauliques de bassin versant ; Quali Gouv (projet européen) ; Comité de suivi Arrêté Préfectoral de protection de l'aigle de Bonelli sur la Caume ; Comités de suivi des carrières ; Projet d'aménagement d'un gazoduc entre Saint-Martin-de-Crau et Saint Avit (Drôme) ; Projet de quartier durable sur Orgon ; réhabilitation des décharges d'Eygalières ; retour sur la saison estivale : réglementation d'accès au massif et équipe d'APSIF ; groupe de travail grands rassemblements et activités de pleine nature ; Plans Simples de Gestion pour les propriétés forestières privées : convention avec le CRPF ; convention avec l'ONF ; topoguide d'escalade ; programmes de travaux RTI et PIDAF

5. Traitement de questions d'actualité (le cas échéant)

-Par définition, ces dossiers ne peuvent faire l'objet d'une définition a priori. Lors de sa saisine, le comité syndical donnera à la commission concernée le cadrage nécessaire au bon travail de la commission.

Feuille de route de la commission permanente: Connaissance et Vie du Territoire : 2^{ème} semestre 2008-1^{er} trimestre 2009

Rappels de cadrage :

Sur la base de la charte du Parc, et en vue de sa mise en œuvre, les Commissions ont pour mission de formuler un avis détaillé, motivé et argumenté aux questions traitées au niveau du comité syndical et dont elles ont la charge. Ceci suppose donc l'établissement d'une feuille de route définissant les attentes du comité syndical et le périmètre au sein duquel vont évoluer chacune des commissions. Par décision du comité syndical en date du 10 septembre 2007, une première feuille de route a été donnée à la Commission, pour couvrir à l'origine le plan de charge du second semestre 2007. En pratique, cette feuille de route a également couvert le 1^{er} semestre 2008 sans qu'il n'y ait besoin d'y apporter des modifications, en raison notamment de la longueur de la procédure d'élaboration du contrat de parc. La présente feuille de route couvre donc la période de septembre 2008 à février 2009. Elle fera ensuite l'objet d'actualisation régulière ou de modifications, à l'occasion des réunions du Comité Syndical. En préalable à ce travail, il est rappelé que les Commissions sont en effet amenées à se prononcer formellement sur saisine du Comité Syndical (soit au travers de la feuille de route, soit sur un sujet particulier) et que dans ce cadre, les avis formulés constituent un préalable à une décision correspondante du comité syndical.

Au-delà de cette fonction d'analyse et d'expertise, le Comité Syndical demande à chacune des Commissions d'avoir un rôle de réflexion, de proposition, de veille et d'évaluation.

En complément aux dispositions figurant dans la feuille de route, il appartiendra à chaque Commission de faire état de ses réflexions, sous forme de propositions suffisamment argumentées pour que l'instance délibérative puisse se prononcer en toute connaissance de cause. A l'issue d'un débat en Comité Syndical, celui-ci décidera de la suite à donner à ces propositions. Il pourra demander à 1 ou plusieurs Commissions d'engager un travail spécifique sur le sujet.

Enfin, chaque Commission dispose de capacité de recours à des compétences extérieures (autre Commission, structure ou personne physique, dans le cadre d'une intervention gratuite) dont la présence s'avérerait nécessaire à l'exécution d'une mission dont elle a la charge.

La Commission est également invitée à organiser ses travaux sous forme de groupes de travail, en charge d'un ou plusieurs projets et composés à partir des membres de la Commission. Ces groupes restitueront le résultat des travaux à la Commission qui reste l'interlocuteur du Comité syndical

Plan de travail de la commission : de juillet 2008 à février 2009 (la structure du plan est identique pour toutes les commissions)

Afin de permettre la mise en œuvre de la charte du Parc, le Comité Syndical charge les Commissions du plan de travail suivant :

6. Bilan de fonctionnement de la commission, évaluation de son activité au regard de la précédente feuille de route
7. Pilotage et suivi de la mise en œuvre des actions 2008 du Plan d'actions triennal issu de la Charte du Parc
8. Réflexions sur les actions 2009 du Plan d'actions triennal issu de la Charte du Parc
9. Réflexions et propositions sur dossiers spécifiques à chacune des commissions
10. Traitement de questions d'actualité (le cas échéant)

6. Pilotage et suivi de la mise en œuvre des actions 2008 du Plan d'actions triennal issu de la Charte du Parc

- PRESERVER ET VALORISER LES PAYSAGES
 - ✓ Valorisation des Aqueducs antiques des Alpilles et Meunerie: Inventaire
- INFORMER, SENSIBILISER ET FORMER TOUS LES PUBLICS A L'ENVIRONNEMENT, A LA CITOYENNETE ET AU TERRITOIRE
 - ✓ Mettre en œuvre un programme d'information et de sensibilisation du public à l'environnement, à l'éco-citoyenneté et au territoire
 - Définition d'un plan de communication annuel avec identification des messages à transmettre, 58 a et b (dans la mesure de l'obtention de moyens adéquats)
 - Supports de sensibilisation et d'information du public
 - Edition et diffusion régulière d'un journal du Parc (82-a)
 - Etablissement des partenariats avec des radios locales réalisation de magazines, diffusion de chroniques d'information, transmission des manifestations du Parc, etc. (82-b)
 - Réalisation du schéma directeur d'EEDD dans les Alpilles volet scolaire et enseignant, (59-a et b) (avec le conseil pédagogique)
 - et propositions pour actions 2009-2010 (avec le conseil pédagogique)
 - Programme de participation du Syndicat parc aux animations, événements et manifestations sur l'environnement, la citoyenneté et le développement durable

ŒUVRER POUR UN DEVELOPPEMENT CULTUREL PORTEUR D'ECHANGE ET D'OUVERTURE DANS LE BERCEAU DE LA LENGU NOSTRO

- ✓ Mettre en place un réseau culturel à l'échelle du parc (dans la mesure de l'obtention de moyens adéquats)
 - Recensement des acteurs de la culture (62-a)
 - Organisation de rencontres culturelles pour enrichir le projet culturel du territoire
 - Recensement des éléments culturels forts auxquels les habitants des Alpilles sont attachés (64-a)

CONTRIBUER A FAIRE VIVRE LA LANGUE PROVENÇAL DANS TOUTS SES EXPRESSIONS :

- Publication d'un résumé en provençal de la charte du Parc (63-b) (dans la mesure de l'obtention de moyens adéquats)

- FAIRE DES COMMUNES LE PREMIER VECTEUR D'APPLICATION DE LA CHARTE

- ✓ Information par chaque maire du déroulement des actions coordonnées ou soutenues par le Syndicat mixte du Parc (80-a)

- FAIRE DE L'IMPLICATION ET DE LA PARTICIPATION DES HABITANTS UNE PRIORITE

- ✓ Animations autour de la mise en place de la Maison du Parc (81-a)

7. Actions 2009 du Plan d'actions triennal issu de la Charte du Parc

Sur la base du Plan d'action triennal 2008-2010 établi par la commission, proposition d'évolution des actions présentées, de précision des objectifs à atteindre et des modalités de mise en œuvre (y compris le ou les porteurs de projets potentiels ou déclarés, les indicateurs d'évaluations partagés, le planning de réalisation...).

8. Travail de réflexion ou de proposition sur dossiers spécifiques

- Création d'un conseil pédagogique : proposition de composition, de fonctionnement et création
- Conseil consultatif du parc et autres modes de participation des acteurs: sur la base de la charte et des statuts, approfondissement de la réflexion et propositions de composition, de fonctionnement.
- Guide DNDA 2009 :(avec la commission tourisme) propositions pour
 - Cibles, contenu et diffusion du guide
 - Attendus des visites et des acteurs conventionnés
 - Programmation
- Etude sur les valeurs identitaires des Alpilles: contribution et propositions de valorisation
- Encyclopédie des Alpilles : contribution et propositions de valorisation
- Actions pédagogiques spécifiques : traitement des demandes
- Actions culturelles spécifiques : traitement des demandes
- Informations et suivi :
Réhabilitation des Terrains Incendiés (aménagement GR6), retour sur la saison estivale : sensibilisation sur la réglementation d'accès au massif; groupe de travail grands rassemblements et activités de pleine nature; topoguides, programmes de travaux RTI, Quali Gouv (projet européen) Leader

9. Traitement de questions d'actualité (le cas échéant)

-Par définition, ces dossiers ne peuvent faire l'objet d'une définition a priori. Lors de sa saisine, le comité syndical donnera à la commission concernée le cadrage nécessaire au bon travail de la commission.

Feuille de route de la commission permanente: « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET QUALITE DE LA VIE »

2^{eme} semestre 2008-1^{er} trimestre 2009

Comité syndical du 22 septembre 2008

Rappels de cadrage :

Sur la base de la charte du Parc, et en vue de sa mise en œuvre, les Commissions ont pour mission de formuler un avis détaillé, motivé et argumenté aux questions traitées au niveau du comité syndical et dont elles ont la charge. Ceci suppose donc l'établissement d'une feuille de route définissant les attentes du comité syndical et le périmètre au sein duquel vont évoluer chacune des commissions. Par décision du comité syndical en date du 10 septembre 2007, une première feuille de route a été donnée à la Commission, pour couvrir à l'origine le plan de charge du second semestre 2007. En pratique, cette feuille de route a également couvert le 1^{er} semestre 2008 sans qu'il n'y ait besoin d'y apporter des modifications, en raison notamment de la longueur de la procédure d'élaboration du contrat de parc. La présente feuille de route couvre donc la période de septembre 2008 à février 2009. Elle fera ensuite l'objet d'actualisation régulière ou de modifications, à l'occasion des réunions du Comité Syndical.

En préalable à ce travail, il est rappelé que les Commissions sont en effet amenées à se prononcer formellement sur saisine du Comité Syndical (soit au travers de la feuille de route, soit sur un sujet particulier) et que dans ce cadre, les avis formulés constituent un préalable à une décision correspondante du comité syndical.

Au-delà de cette fonction d'analyse et d'expertise, le Comité Syndical demande à chacune des Commissions d'avoir un rôle de réflexion, de proposition, de veille et d'évaluation.

En complément aux dispositions figurant dans la feuille de route, il appartiendra à chaque Commission de faire état de ses réflexions, sous forme de propositions suffisamment argumentées pour que l'instance délibérative puisse se prononcer en toute connaissance de cause. A l'issue d'un débat en Comité Syndical, celui-ci décidera de la suite à donner à ces propositions. Il pourra demander à 1 ou plusieurs Commissions d'engager un travail spécifique sur le sujet.

Enfin, chaque Commission dispose de capacité de recours à des compétences extérieures (autre Commission, structure ou personne physique, dans le cadre d'une intervention gratuite) dont la présence s'avérerait nécessaire à l'exécution d'une mission dont elle a la charge.

La Commission est également invitée à organiser ses travaux sous forme de groupes de travail, en charge d'un ou plusieurs projets et composés à partir des membres de la Commission. Ces groupes restitueront le résultat des travaux à la Commission qui reste l'interlocuteur du Comité syndical

Plan de travail de la commission : de juillet 2008 à février 2009
(la structure du plan est identique pour toutes les commissions)

Afin de permettre la mise en œuvre de la charte du Parc, le Comité Syndical charge les Commissions du plan de travail suivant :

11. Bilan de fonctionnement de la commission, évaluation de son activité au regard de la précédente feuille de route
12. Pilotage et suivi de la mise en œuvre des actions 2008 du Plan d'actions triennal issu de la Charte du Parc
13. Réflexions sur les actions 2009 du Plan d'actions triennal issu de la Charte du Parc
14. Réflexions et propositions sur dossiers spécifiques à chacune des commissions
15. Traitement de questions d'actualité (le cas échéant)

10. Pilotage et suivi de la mise en œuvre des actions 2008 du Plan d'actions triennal issu de la Charte du Parc

- PRESERVER ET VALORISER LES PAYSAGES
 - ✓ Suivi de l' « Etude d'application des mesures concrètes permettant l'application de la « Directive de protection et de mise en valeur des paysages des Alpilles » »
 - ✓ Mise en place d'une démarche de maîtrise de l'affichage publicitaire
 - ✓ Suivi de la mission d'inventaire et de l'assistance aux communes pour la suppression des panneaux illégaux
 - ✓ Elaboration du calendrier prévisionnel d'élaboration de la charte signalétique, pour proposition à faire au comité syndical
 - ✓ Création d'un groupe de travail « Charte signalétique »

- ASSURER LA COHERENCE DE L'OCCUPATION DE L'ESPACE
 - ✓ Suivi de la démarche « Mise en place du conseil aux communes en matière d'urbanisme »
 - ✓ Création d'un groupe de travail « Suivi des PLU »

- FAIRE FACE ENSEMBLE A LA SPECULATION FONCIERE
 - ✓ Suivi de l'étude sur la stratégie foncière

11. Actions 2009 du Plan d'actions triennal issu de la Charte du Parc

Sur la base du Plan d'action triennal 2008-2010 établi par la commission, proposition d'évolution des actions présentées, de précision des objectifs à atteindre et des modalités de mise en œuvre (y compris le ou les porteurs de projets potentiels ou déclarés, les indicateurs d'évaluations partagés, le planning de réalisation...).

12. Travail de réflexion ou de proposition sur dossiers spécifiques

- Elaboration d'une doctrine pour l'implantation des antennes-relais de téléphonie mobile sur le territoire du PNR des Alpilles (*en collaboration avec la commission « Patrimoine naturel et activités humaines »*)
- Elaboration d'une doctrine pour l'implantation des lignes électriques et téléphoniques sur le territoire du PNR des Alpilles (*en collaboration avec la commission « Patrimoine naturel et activités humaines »*)
- Conception d'un outil opérationnel pour le développement du solaire photovoltaïque sur le territoire du PNR des Alpilles (en collaboration avec la commission « Patrimoine naturel et activités humaines », chargée de son élaboration)
- Suivi des projets de quartiers durables sur le territoire (en particulier celui d'Orgon)
- Information et suivi : Elaboration du SCOT du Pays d'Arles ; Elaboration du SCOT d'Agglomération Provence ; Mise en œuvre du Plan Local Energie Environnement du PNR des Alpilles avec des actions sur le thème de l'énergie, l'eau, l'urbanisme et l'architecture, les déchets, et la communication ; Études hydrauliques de bassin versant ; Comités de suivi des carrières ; Projet d'aménagement d'un gazoduc entre Saint-Martin-de-Crau et Saint Avit (Drôme) ;

13. Traitement de questions d'actualité (le cas échéant)

-Par définition, ces dossiers ne peuvent faire l'objet d'une définition a priori. Lors de sa saisine, le comité syndical donnera à la commission concernée le cadrage nécessaire au bon travail de la commission.

Feuille de route de la commission permanente « Entreprise, Commerce, Artisanat » : 2^{ème} semestre 2008-1^{er} trimestre 2009

Rappels de cadrage :

Sur la base de la charte du Parc, et en vue de sa mise en œuvre, les Commissions ont pour mission de formuler un avis détaillé, motivé et argumenté aux questions traitées au niveau du comité syndical et dont elles ont la charge. Ceci suppose donc l'établissement d'une feuille de route définissant les attentes du comité syndical et le périmètre au sein duquel vont évoluer chacune des commissions. Par décision du comité syndical en date du 10 septembre 2007, une première feuille de route a été donnée à la Commission, pour couvrir à l'origine le plan de charge du second semestre 2007. En pratique, cette feuille de route a également couvert le 1^{er} semestre 2008 sans qu'il n'y ait besoin d'y apporter des modifications, en raison notamment de la longueur de la procédure d'élaboration du contrat de parc. La présente feuille de route couvre donc la période de septembre 2008 à février 2009. Elle fera ensuite l'objet d'actualisation régulière ou de modifications, à l'occasion des réunions du Comité Syndical.

En préalable à ce travail, il est rappelé que les Commissions sont en effet amenées à se prononcer formellement sur saisine du Comité Syndical (soit au travers de la feuille de route, soit sur un sujet particulier) et que dans ce cadre, les avis formulés constituent un préalable à une décision correspondante du comité syndical.

Au-delà de cette fonction d'analyse et d'expertise, le Comité Syndical demande à chacune des Commissions d'avoir un rôle de réflexion, de proposition, de veille et d'évaluation.

En complément aux dispositions figurant dans la feuille de route, il appartiendra à chaque Commission de faire état de ses réflexions, sous forme de propositions suffisamment argumentées pour que l'instance délibérative puisse se prononcer en toute connaissance de cause. A l'issue d'un débat en Comité Syndical, celui-ci décidera de la suite à donner à ces propositions. Il pourra demander à une ou plusieurs Commissions d'engager un travail spécifique sur le sujet. Enfin, chaque Commission dispose de capacité de recours à des compétences extérieures (autre Commission, structure ou personne physique, dans le cadre d'une intervention gratuite) dont la présence s'avérerait nécessaire à l'exécution d'une mission dont elle a la charge.

La Commission est également invitée à organiser ses travaux sous forme de groupes de travail, en charge d'un ou plusieurs projets et composés à partir des membres de la Commission. Ces groupes restitueront le résultat des travaux à la Commission qui reste l'interlocuteur du Comité syndical

Plan de travail de la commission

(de Septembre 2008 au Février 2009)

Afin de permettre la mise en œuvre de la charte du Parc, le Comité Syndical charge les Commissions du plan de travail suivant :

1. Propositions de la désignation de nouveaux membres au sein de la Commission ECA
2. Mise en place de groupes de travail opérationnels
3. Suivi de la mise en œuvre des actions 2008-2009
4. Préparation des prochaines actions à mettre en œuvre (2009-2010 et suivantes)
5. Réflexions et propositions sur dossiers spécifiques ou d'actualité

Après près d'un an de fonctionnement et un premier bilan, la nécessité de revoir la composition et le rôle de la Commission s'est imposée.

Parmi les éléments de bilan recueillis auprès des membres de la Commission, quelques grandes orientations se sont dégagées. Le Comité syndical en approuve le principe et souhaite que la Commission puisse évoluer dans ce sens. Il s'agit notamment :

- D'un recentrage sur les professionnels, trop peu représentés, hors Tourisme et Agriculture puisque deux Commissions ad hoc existent,
- D'un recentrage du rôle de la Commission, dont le rythme de réunions pourrait être moins important que précédemment et dont la responsabilité consiste à mettre en œuvre la feuille de route, en assurant l'interface avec les élus du Comité syndical.
- Au profit de la mise en place de groupes de travail opérationnels, sur la base du volontariat, réunissant des membres de diverses Commissions et chargés de contribuer directement à la réalisation des actions (ex. les Ecotrophées, le Conservatoire local des cuisines de terroirs, etc.),
- Du suivi et soutien aux actions,
- De la préparation des prochains programmes d'actions,
- Et toujours, de formuler des avis ou propositions au Comité syndical, sur saisine ou non.

1. Recomposition de la Commission

Liste des tâches à réaliser :

- Effectuer le bilan du fonctionnement de la Commission au regard de la précédente feuille de route
- Vérifier l'intérêt des personnes actuellement membres de la Commission à poursuivre leur engagement
- Elaborer une procédure d'appel à intégration de nouveaux membres
- Identifier et prendre contact avec de nouvelles personnes à contacter, sur la base de critères élaborés au sein de la commission
- Etablir un calendrier de réunions prévisionnel annuel
- Faire valider par les membres les modalités de travail et des missions de la Commission

2. Mise en place de groupes de travail opérationnels

Groupes opérationnels à mettre en place :

- Elaboration d'un schéma de requalification et de développement des Zones d'activités
- Création d'un conservatoire local des cuisines de terroir des Alpilles
- Pour mémoire, poursuite du groupe de travail « Ecotrophées »

Liste des tâches à réaliser :

- Recrutement de membres des différentes Commissions
- Compléter par des membres extérieurs (experts, autres)
- Rappel des objectifs généraux, spécifiques, opérationnels
- Présentation des travaux déjà réalisés
- Validation du cahier des charges
- Identifier les rôles possibles des membres du groupe
- Etablir un calendrier prévisionnel

3. Suivi de la mise en œuvre des actions 2008-2009

Actions à suivre :

- 1^{ère} Edition des Ecotrophées
- Eco-Conseil auprès des artisans
- Schéma de requalification et de développement des Zones d'activités
- Conservatoire local des cuisines de terroir des Alpilles
- Commerce en fête

Liste des tâches à réaliser :

- Présentation de l'état d'avancement des actions

- Appréciation des bilans intermédiaires des actions
- Assurer l'interface entre les groupes de travail et le Comité syndical
- Rendre compte des résultats au Comité syndical
- Assurer l'évaluation des actions

4. Préparation des prochaines actions à mettre en œuvre (2009-2010 et suivantes)

Liste des tâches à réaliser :

- Contribution à l'élaboration du prochain programme annuel du contrat de parc

5. Réflexions et propositions sur dossiers spécifiques ou d'actualité (non exhaustif)

Liste des tâches à réaliser / dossiers spécifiques :

- Inviter des intervenants extérieurs sur des sujets sur lesquels la Commission souhaite aborder une réflexion
- Projet PERZAN
- Participation à la démarche d'élaboration de la charte signalétique
- Tomatoland

S'agissant du traitement des dossiers d'actualité, ces dossiers ne peuvent par définition faire l'objet d'une définition a priori. Lors de sa saisine, le comité syndical donnera à la commission concernée le cadrage nécessaire au bon travail de la commission.

Feuille de route de la commission permanente: AGRICULTURE 2^{er} semestre 2008-1^{er} trimestre 2009 (Comité syndical du 22 septembre 2008)

Rappels de cadrage :

Sur la base de la charte du Parc, et en vue de sa mise en œuvre, les Commissions ont pour mission de formuler un avis détaillé, motivé et argumenté aux questions traitées au niveau du comité syndical et dont elles ont la charge. Ceci suppose donc l'établissement d'une feuille de route définissant les attentes du comité syndical et le périmètre au sein duquel vont évoluer chacune des commissions. Cette seconde feuille de route permettra de couvrir le plan de charge du second semestre 2008 et du premier semestre 2009 ; elle fera ensuite l'objet d'actualisation régulière ou de modifications, à l'occasion des réunions du Comité Syndical.

En préalable à ce travail, il est rappelé que les Commissions sont en effet amenées à se prononcer formellement sur saisine du Comité Syndical (soit au travers de la feuille de route, soit sur un sujet particulier) et que dans ce cadre, les avis formulés constituent un préalable à une décision correspondante du comité syndical.

Au-delà de cette fonction d'analyse et d'expertise, le Comité Syndical demande à chacune des Commissions d'avoir un rôle de réflexion, de proposition, de veille et d'évaluation.

En complément aux dispositions figurant dans la feuille de route, il appartiendra à chaque Commission de faire état de ses réflexions, sous forme de propositions suffisamment argumentées pour que l'instance délibérative puisse se prononcer en toute connaissance de cause. A l'issue d'un débat en Comité Syndical, celui-ci décidera de la suite à donner à ces propositions. Il pourra demander à 1 ou plusieurs Commissions d'engager un travail spécifique sur le sujet.

Enfin, chaque Commission dispose de capacité de recours à des compétences extérieures (autre Commission, structure ou personne physique, dans le cadre d'une intervention gratuite) dont la présence s'avérerait nécessaire à l'exécution d'une mission dont elle a la charge.

Il appartient à la commission d'assurer une lisibilité dans le suivi des projets qu'elle porte ou traite, de veiller à la transversalité et aux interconnexions.

La commission endosse un rôle plus important de pilotage d'actions. Le renouvellement de ses membres sera effectué sur la base des CRI des personnes identifiées Compétences, Responsabilisation, Implication. Le principe des membres associés sera relancé par une diffusion plus large des comptes-rendus des réunions de la commission et par une dynamique d'activation de réseau lors de la constitution des groupes de travail ponctuels.)

Thématiques traitées par la commission

Objectifs 32 à 38 de la Charte

Qualité, respect de l'environnement et capacités économiques

- Promotion et valorisation des produits : labellisation et marquage
- Soutien au développement d'une agriculture durable (installation des jeunes agriculteurs)

Complémentarité entre agriculture et tourisme

- Vente directe et mise en réseaux
- Accueil et hébergement à la ferme

Politique du foncier bâti agricole respectueuse du territoire et économe en espace

- Vigilance sur les projets litigieux quant à leur vocation agricole
- Respect de l'intégrité des zones agricoles

Contribution de l'agriculture à l'environnement, à la biodiversité et à la prévention des incendies de forêt

**Plan de travail de la commission : de Juillet 2008 à février 2009
(la structure du plan est identique pour toutes les commissions)**

Afin de permettre la mise en œuvre de la charte du Parc, le Comité Syndical charge les Commissions du plan de travail suivant :

6. Pilotage, Suivi de la mise en œuvre des actions de la première année du Plan d'actions triennal issu de la Charte du parc.
7. Analyse, expertise , mobilisation de porteurs de projets et finalement propositions de choix pour mise en œuvre en seconde année du Plan d'Actions
8. Réflexions et propositions sur dossiers spécifiques à chacune des commissions
9. Traitement de questions d'actualité (le cas échéant)

La Commission se réunira de manière régulière tous les trois mois et décidera de l'opportunité de se réunir à échéance plus rapprochée en cas de besoin. Pour faciliter sa mission de pilotage, des membres relais seront proposés dans les groupes projet porteurs des actions inscrites dans le cadre de la première année du Plan d'Actions Triennal. Ces membres pourront s'ils le souhaitent assumer la fonction de rapporteur entre les groupes projets et la commission agricole.

Détail du Contrat de gestion intégré du parc pour la commission

Contrat de gestion Intégré

Les Commissions étant au cœur du choix et de la mise en œuvre des actions du Parc, le Comité Syndical demande à chaque Commission :

- De procéder au pilotage des actions inscrites en première année du Contrat de projet d'en assurer le suivi puis l'évaluation
- De proposer pour validation au Comité Syndical les actions à engager en seconde année du contrat de Parc
- D'être force de propositions sur les dossiers spécifiques à chaque commission et de suivre les dossiers transversaux portés par les autres commissions.
- De compléter par un travail de réflexion les dossiers d'actualité ou l'élaboration de stratégies de plus long terme en cohérence avec les objectifs de la charte qui sont propres à chacune des commissions

Feuille de route de la commission permanente : AGRICULTURE

- *Pilotage, suivi de la mise en œuvre des actions retenues dans le cadre de la première année du Plan d'actions Triennal :*
 - 1) *Politique foncière agricole et étude action sur les friches*

- 2) *Emergence d'une Marque Parc Naturel Régional des Alpilles pour des produits sur la filière Fruits et Légumes et Miel*
- 3) *Etude de faisabilité d'une plate-forme de compostage des effluents de moulins oléicoles*
- 4) *Etude action pour renforcer l'efficience de la filière de collecte et de recyclage des déchets agricoles (plastiques, PPNU, EVP,...)*
- 5) *Equipement en kit d'adaptation pour l'utilisation de biocarburant chez les exploitants agricoles*
- 6) *Actions pour renforcer l'efficience du réseau de canaux hydrauliques agricoles*
- 7) *Formations pour une agriculture de qualité respectueuse de l'environnement*

Des tableaux de bord de déroulement des actions et des indicateurs de réalisation seront proposés en amont aux membres de la commission.

- *Suivi des actions LEADER, des démarches MAET (mesures agro environnementales territorialisées), des actions transversales menées par les autres commissions.*
- *Préparation, instruction du programme d'actions pour la seconde année du Plan d'Actions Triennal (Evaluation et reconduite de certaines actions de la première année ; anticipation, veille, émergence de projets et mobilisation de porteurs de projets pour les nouvelles actions identifiées).*

Evaluation de la mise en œuvre des actions phares 2008

Les premières actions mises en exergue sur le premier semestre 2008 ont-elles été valorisées pour marquer l'existence du parc dès son année de création. (Formation sur l'oléiculture, informations visites sur les travaux de remise en culture, sensibilisation à l'entretien des espaces agricoles et à l'activité agricole). Les publics cibles concernés sont les agriculteurs eux-mêmes ainsi que les habitants du territoire et les touristes. L'évaluation doit faire l'objet d'un avis.

Analyse –bilan, et réflexions autour de l'édition 2008 de la manifestation départementale portée par la Chambre d'agriculture 13 et la Mairie de Saint Rémy de Provence « Terroir des Alpilles » pour proposition à faire au comité syndical concernant le stand du parc et animations parc pour 2009 et le renforcement du partenariat.

Traitement de questions d'actualité (le cas échéant)

-Par définition, ces dossiers ne peuvent faire l'objet d'une définition a priori. Lors de sa saisine, le comité syndical donnera à la commission concernée le cadrage nécessaire au bon travail de la commission.

- Autant que de besoins, les animateurs de la commission pourront proposer la constitution de groupes de travail ad hoc en charge d'une mission définie dans le temps.

Feuille de route de la commission permanente: TOURISME – 2^{ème} semestre 2008

Rappels de cadrage :

Sur la base de la charte du Parc, et en vue de sa mise en œuvre, les Commissions ont pour mission de formuler un avis détaillé, motivé et argumenté aux questions traitées au niveau du comité syndical et dont elles ont la charge. Ceci suppose donc l'établissement d'une feuille de route définissant les attentes du comité syndical et le périmètre au sein duquel par décision du comité syndical en date du 10 septembre 2007, une première feuille de route a été donnée à la Commission, pour couvrir à l'origine le plan de charge du second semestre 2007. En pratique, cette feuille de route a également couvert le 1^{er} semestre 2008 sans qu'il n'y ait besoin d'y apporter des modifications, en raison notamment de la longueur de la procédure d'élaboration du contrat de parc. La présente feuille de route couvre donc la période de septembre 2008 à février 2009. Cette première feuille de route permettra de couvrir le plan de charge du second semestre 2008 ; elle fera ensuite l'objet d'actualisation régulière ou de modifications, à l'occasion des réunions du Comité Syndical.

En préalable à ce travail, il est rappelé que les Commissions sont en effet amenées à se prononcer formellement sur saisine du Comité Syndical (soit au travers de la feuille de route, soit sur un sujet particulier) et que dans ce cadre, les avis formulés constituent un préalable à une décision correspondante du comité syndical.

Au-delà de cette fonction d'analyse et d'expertise, le Comité Syndical demande à chacune des Commissions d'avoir un rôle de réflexion, de proposition, de veille et d'évaluation. En complément aux dispositions figurant dans la feuille de route, il appartiendra à chaque Commission de faire état de ses réflexions, sous forme de propositions suffisamment argumentées pour que l'instance délibérative puisse se prononcer en toute connaissance de cause. A l'issue d'un débat en Comité Syndical, celui-ci décidera de la suite à donner à ces propositions. Il pourra demander à 1 ou plusieurs Commissions d'engager un travail spécifique sur le sujet.

Enfin, chaque Commission dispose de capacité de recours à des compétences extérieures (autre Commission, structure ou personne physique, dans le cadre d'une intervention gratuite) dont la présence s'avérerait nécessaire à l'exécution d'une mission dont elle a la charge.

La Commission est également invitée à organiser ses travaux sous forme de groupes de travail, en charge d'un ou plusieurs projets et composés à partir des membres de la Commission. Ces groupes restitueront le résultat des travaux à la Commission qui reste l'interlocuteur du Comité syndical

Plan de travail de la commission :

de Septembre 2008 au 31 Décembre 2008

(la structure du plan est identique pour toutes les commissions)

Afin de permettre la mise en œuvre de la charte du Parc, le Comité Syndical charge les Commissions du plan de travail suivant :

1. Lancement des actions du Programme de développement durable du tourisme et loisirs 2008-2012 du Parc Naturel Régional des Alpilles
2. Réflexions et propositions sur dossiers spécifiques à chacune des commissions
3. Traitement de questions d'actualité (le cas échéant)

Détail du Plan de travail de la commission Tourisme

Programme d'actions de développement durable du tourisme et des loisirs 2008-2012 issu de la Charte du parc

Rappel du Processus d'élaboration du Programme d'actions 2008-2012 : Issu de la charte, il décline en 7 objectifs validés lors du Comité Syndical du 18 décembre 2007, des actions qui y sont citées. Il constitue à ce titre le premier programme d'actions structurantes pour un développement durable du tourisme et des loisirs.

Le 22 mai 2008, la commission tourisme a validé 18 fiches actions qui seront mises en œuvre sur 5 ans afin de se caler sur les critères de la Charte Européenne du Tourisme Durable.

Établi pour la période 2008-2012, ce programme d'actions du Parc Naturel Régional des Alpilles peut être amené à évoluer en fonction du travail de la Commission, des groupes de travail et des étapes successives de concertation et de participation qui prévalent à la mise en œuvre des actions.

Ce programme d'actions prévisionnel de développement Durable du tourisme et des Loisirs 2008-2012 permet de détailler les 18 actions à mettre en œuvre sur le territoire. Elles sont déclinées sous 3 axes majeurs et sous-objectifs définis à partir du diagnostic TEMA.

La commission Tourisme devra en conséquence jouer un rôle important dans la mise en œuvre de ce programme:

- Création et suivi d'un groupe de travail Offices du Tourisme et Syndicats d'initiatives;
- Création et suivi d'un groupe de travail Intercommissions Marque Parc;
- S'associer et suivre le travail de la commission Entreprises Commerces Artisanats sur l'action des Ecotrophées;
- S'associer et suivre le travail de la commission Vie et territoire sur le réseau et manifestations culturels 2008;
- S'associer et suivre le travail de la commission Patrimoine Naturel sur la gestion de la fréquentation dans le massif des Alpilles ;
- Suivre et valider l'ensemble des actions du programme;
- Émettre des avis;
- Être force de propositions
- Monter des cahiers des Charges;
- Évaluer les projets,...

Contrat de Parc 2008-2010 :

Les actions rentrant dans le contrat de Parc avec la Région feront l'objet d'un traitement prioritaire:

Fiche action 511: Créer des Circuits à thèmes à proposer hors saisons

Fiche action 512: Harmonisée la communication touristique

Fiche action 514: Adhérer à la Charte Européenne du Tourisme Durable

Adhésion au Volet I de la Charte européenne Tourisme durable:

La commission devra suivre l'adhésion :

- étude pour validation du rapport de candidature
- rencontre avec l'expert pour l'évaluation du Parc en 2009

Bilan 2007-2008 de la Commission Tourisme

Afin d'évaluer le travail de la Commission, il est demandé aux membres de faire un bilan des actions au Comité Syndical.

Travail de réflexion ou de proposition sur dossiers spécifiques

- *Suivi des dossiers pour les fonds Européens*
- *Divers*

Traitement de questions d'actualité (le cas échéant)

- Par définition, ces dossiers ne peuvent faire l'objet d'une définition a priori. Lors de sa saisine, le Comité Syndical donnera à la commission concernée le cadrage nécessaire au bon travail de la commission.
- La commission Tourisme reste à disposition d'autres commissions du Parc Naturel Régional afin de traiter ensemble de sujets transversaux auxquels l'association d'un membre de la commission tourisme aurait une légitimité et une pertinence dans le cadre de la mise en œuvre d'une action mutualisée



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 22 septembre 2008

Le vingt deux septembre de l'année deux mille huit, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Mouriès, Centre culturel, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, René Drevot – Conseiller municipal de Fontvieille, Rémy Thieuloy – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermey – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Michel Moucadet – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Wilma Bosquet – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Maire-adjoint d'Orgon, Elias Hanna - Conseiller municipal d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Maire-adjoint de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence, Frédéric Bouvet – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Pierre Girieud – Conseiller municipal d'Eyguières, Olivier Bussière - Conseiller municipal de Lamanon, Patricia N'Guyen – Maire-adjoint de Sénas, Frédéric Vigouroux – Conseiller général, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence.

Etaient également présents :

Monsieur Merland – Président du GIC des Alpilles, Audrey Zenasni - Chargée d'animation et d'études-coordonateur ZPS Alpilles, Julie Bousquet – chargée de mission et animatrice de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Benjamin Noc – technicien Espace naturel- DFCI- Forêt, Amandine Dossard - assistant technique en charge du Tourisme durable, Laurent Filipozzi – Chargé de mission Gestion des ressources Eau Air Energie Déchets, Jean-Marc Bertrand - chargé de mission et animateur de la commission Agriculture durable sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles, Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Elisabeth Rabouin – Secrétaire générale représentant la Sous-Préfecture d'Arles, Annick Brun – Conseil général / DEN, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Didier Bertrand – rapporteur de la commission Aménagement du territoire et Qualité de la vie, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du territoire, Michèle Lacroix – rapporteur de la commission Entreprise, Commerce, Artisanat, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme, Monique Ricard – présidente de la commission Connaissance et Vie du territoire.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

Régis Gatti – Maire d'Aureille a donné pouvoir à Gérard Jouve
Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale a donné pouvoir à Catherine Levraud

Etaient absents excusés :

Claude Vulpian – Conseiller général, Daniel Conte – Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Hervé Schiavetti – Conseiller général, Françoise Floupin - Conseillère régionale, Annick Delhaye - Conseillère régionale, Nadine Péris - Conseillère régionale.

DELIBERATION N° CS-2008-59

Objet : Contrat de Parc – approbation des feuilles de route

Monsieur le Président expose :

- Que la charte et les statuts du Parc prévoient au titre des principes de fonctionnement des commissions, que leur plan de travail, ou feuille de route, soit fixé à court, moyen et long terme par le comité syndical.
- Qu'à l'issue du fonctionnement de ces commissions, sur la base de la feuille de route donnée par le comité syndical de septembre 2007, le nouveau plan de charge de ces commissions s'oriente aujourd'hui vers la mise en œuvre des actions inscrites au contrat de parc voté par la Région.
- Qu'il est souhaitable, en complément, de pouvoir disposer d'un bilan/évaluation du fonctionnement de chacune des commissions au regard de leur précédente feuille de route, tant dans le niveau d'exécution des objectifs qui avaient été fixés, que dans leurs conditions de fonctionnement même.
- Qu'à ce titre, l'efficacité d'un travail en groupe projet, à partir des commissions, est apparue clairement dans un certain nombre de commissions et justifie que le Comité syndical invite l'ensemble d'entre elles à travailler de cette manière, démultipliant ainsi leurs actions.
- Qu'à tout moment, le Comité Syndical peut apporter des compléments à cette feuille de route et décider de saisir une ou plusieurs commissions d'un dossier spécifique ou d'un sujet d'actualité.
- Qu'il propose aux présidents de commission de présenter leurs feuilles de route, afin de les soumettre à l'approbation du Comité syndical.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Vu les feuilles de route ci-annexées,

Après examen détaillé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **D'approuver les feuilles de route des commissions permanentes telles que ci-annexées ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve

CONVENTION RELATIVE A L'EXECUTION D'UNE OPERATION PILOTE DE DEBROUSSAILLEMENT « TAZIEFF»

Le Département des Bouches du Rhône, afin d'assurer une meilleure protection de la forêt méditerranéenne contre l'incendie, exécute des opérations-pilotes, lesquelles consistent en la réalisation, par les Forestiers Sapeurs du Département, de travaux de débroussaillage. Ces opérations-pilotes sont exécutées au bénéfice des communes et Associations Syndicales Libres, lesquelles s'acquittent en retour d'une contribution financière forfaitaire, calculée en fonction du nombre d'hectares traités, à un tarif préférentiel.

Par délibération N° 58 en date du 30 mai 2008, la Commission Permanente du Conseil Général a approuvé le programme de travaux des unités de Forestiers Sapeurs pour l'exercice 2008, et notamment les opérations-pilotes de débroussaillage que comporte ce programme.

Ceci étant exposé, il est conclu la présente convention entre

- d'une part le Département des Bouches du Rhône représenté par son Président en exercice, Monsieur Jean-Noël GUERINI, dûment autorisé par la délibération du 30 mai 2008 précitée,

- d'autre part le syndicat mixte de gestion du Parc Naturel des Alpilles représenté par Monsieur Gérard JOUVE, Président en exercice

Article 1: Le Département des Bouches du Rhône s'engage à exécuter un débroussaillage mécanique, sans finition, consistant en

... pour les plantations: broyage systématique de l'interbande,

... pour les zones de peuplement naturel âgé ou clairsemé: broyage de la végétation arbustive et sous-arbustive tout en conservant quelques cépées d'arbustes et/ou touffes d'arbrisseaux afin de maintenir un certain couvert du sol si la densité des arbres est insuffisante; abattage des arbres malades et/ou dangereux pour les usagers des routes et pistes, ceci dans la mesure du possible

... pour les zones de peuplement naturel jeune et dense: réalisation d'un cloisonnement en sus du nettoyage / ...

Article 2 : Ce débroussaillage mécanique interviendra sur une surface totale de 6 hectares au lieu-dit Le Deffend sur le territoire de la commune du Paradou.

Article 3 : Le syndicat mixte de gestion du Parc Naturel des Alpilles s'engage à obtenir toutes les autorisations nécessaires au débroussaillage concerné auprès des différents propriétaires riverains du terrain précité.

Article 4: Ledit débroussaillage sera réalisé par l'unité de Forestiers Sapeurs de Saint Rémy de Provence sous l'autorité de son chef d'unité en exercice au moment de l'intervention, lequel veillera à mettre en œuvre les moyens appropriés, tant en hommes qu'en matériel, pour exécuter dans les règles de l'art cette opération-pilote.

Article 5: Le parfait achèvement des travaux sera constaté par une visite contradictoire sur site, laquelle donnera lieu à l'établissement d'un procès-verbal contresigné par les deux parties.

Article 6 : Les services du Département informeront le syndicat mixte de gestion du Parc Naturel des Alpilles de la période prévisionnelle fixée pour l'opération-pilote de débroussaillage concernée par la présente convention.

Article 7: Le coût de cette opération pilote de débroussaillage, à savoir 336,00 € TTC l'hectare traité, soit un total de 2 016,00 €T.T.C., sera perçu par le Département des Bouches du Rhône auprès du syndicat mixte de gestion du Parc Naturel des Alpilles par l'émission d'un titre de recette, ceci en application de la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général N° 58 en date du 30 mai 2008.

La présente convention est dispensée de timbre et d'enregistrement. Elle est établie en deux exemplaires originaux destinés à chacune des parties qui en sont signataires.

A Marseille, le :

A , le

**Pour le Président empêché, le Vice-Président
Délégué à la protection des espaces naturels,
gestion des domaines départementaux et
traitement des déchets ménagers,
Maire de Saint-Cannat**

**Monsieur le Président du
Syndicat Mixte de gestion du
Parc Naturel Régional des
Alpilles**

Jacky GERARD

Gérard JOUVE



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 22 septembre 2008

Le vingt deux septembre de l'année deux mille huit, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Mouriès, Centre culturel, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, René Drevot – Conseiller municipal de Fontvieille, Rémy Thieuloy – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermey – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Michel Moucadet – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Wilma Bosquet – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Maire-adjoint d'Orgon, Elias Hanna - Conseiller municipal d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Maire-adjoint de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence, Frédéric Bouvet – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Pierre Girieud – Conseiller municipal d'Eyguières, Olivier Bussière - Conseiller municipal de Lamanon, Patricia N'Guyen – Maire-adjoint de Sénas, Frédéric Vigouroux – Conseiller général, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence.

Etaient également présents :

Monsieur Merland – Président du GIC des Alpilles, Audrey Zenasni - Chargée d'animation et d'études-coordonateur ZPS Alpilles, Julie Bousquet – chargée de mission et animatrice de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Benjamin Noc – technicien Espace naturel- DFCI- Forêt, Amandine Dossard - assistant technique en charge du Tourisme durable, Laurent Filipozzi – Chargé de mission Gestion des ressources Eau Air Energie Déchets, Jean-Marc Bertrand - chargé de mission et animateur de la commission Agriculture durable sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles, Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Elisabeth Rabouin – Secrétaire générale représentant la Sous-Préfecture d'Arles, Annick Brun – Conseil général / DEN, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Didier Bertrand – rapporteur de la commission Aménagement du territoire et Qualité de la vie, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du territoire, Michèle Lacroix – rapporteur de la commission Entreprise, Commerce, Artisanat, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme, Monique Ricard – présidente de la commission Connaissance et Vie du territoire.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

Régis Gatti – Maire d'Aureille a donné pouvoir à Gérard Jouve
Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale a donné pouvoir à Catherine Levraud

Etaient absents excusés :

Claude Vulpian – Conseiller général, Daniel Conte – Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Hervé Schiavetti – Conseiller général, Françoise Floupin - Conseillère régionale, Annick Delhaye - Conseillère régionale, Nadine Péris - Conseillère régionale.

DELIBERATION N° CS-2008-60

Objet : Opération pilote de débroussaillage (TAZIEFF) – programme 2008 - sur le territoire de la commune du Paradou

Monsieur le Président expose :

- Que, comme chaque année, il est nécessaire de délibérer sur les conventions TAZIEFF qui ont été retenues par les financeurs (Conseil général des Bouches du Rhône).
- Que suite par délibération de la commission permanente du 30 mai 2008, le Conseil général des Bouches du Rhône a approuvé le programme FORSAP 2008 de l'unité de Saint Rémy de Provence.
- Que le Conseil Général des Bouches du Rhône a fait parvenir au Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles la convention devant être passée entre les deux parties, concernant l'exécution par les Forestiers Sapeurs du Département, courant 2009, des opérations pilotes de débroussaillage « TAZIEFF », entrant dans le cadre du PIDAF, sur le territoire de la commune du Paradou,
- Que la convention (ci-annexée) doit être délibérée en Comité syndical pour permettre leur réalisation,
- Que le montant de l'opération se décline comme suit : Le Paradou, lieu-dit Le Deffend : 6 ha, pour un montant de 2.016,00 € TTC, partie intégrante du PIDAF programme 2008, délibéré par le syndicat mixte,
- Que le montant de cette opération sera versé auprès du Conseil général des Bouches du Rhône par le syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles via l'émission d'un titre de recette, ceci en application de la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général N°58 du 30 mai 2008,
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Vu la convention ci-annexée,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **De réaliser l'opération pilote de débroussaillage « TAZIEFF », réalisée par les Forestiers Sapeurs du Département courant 2009, dans le cadre du PIDAF Alpilles ;**
- **De financer cette opération, dont le montant a été inscrit au BP 2008, sur le principe des péréquations financières s'agissant d'opérations DFCI, à savoir : commune du Paradou, lieu-dit Le Deffend, pour un montant de deux mille seize euros (2.016 €) TTC ;**
- **D'approuver les termes de la convention ci-jointe et d'autoriser le Président à la signer ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 22 septembre 2008

Le vingt deux septembre de l'année deux mille huit, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Mouriès, Centre culturel, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, René Drevot – Conseiller municipal de Fontvieille, Rémy Thieuloy – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermey – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Michel Moucadet – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Wilma Bosquet – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Maire-adjoint d'Orgon, Elias Hanna - Conseiller municipal d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Maire-adjoint de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence, Frédéric Bouvet – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Pierre Girieud – Conseiller municipal d'Eyguières, Olivier Bussière - Conseiller municipal de Lamanon, Patricia N'Guyen – Maire-adjoint de Sénas, Frédéric Vigouroux – Conseiller général, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence.

Etaient également présents :

Monsieur Merland – Président du GIC des Alpilles, Audrey Zenasni - Chargée d'animation et d'études-coordonateur ZPS Alpilles, Julie Bousquet – chargée de mission et animatrice de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Benjamin Noc – technicien Espace naturel- DFCI- Forêt, Amandine Dossard - assistant technique en charge du Tourisme durable, Laurent Filipozzi – Chargé de mission Gestion des ressources Eau Air Energie Déchets, Jean-Marc Bertrand - chargé de mission et animateur de la commission Agriculture durable sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles, Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Elisabeth Rabouin – Secrétaire générale représentant la Sous-Préfecture d'Arles, Annick Brun – Conseil général / DEN, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Didier Bertrand – rapporteur de la commission Aménagement du territoire et Qualité de la vie, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du territoire, Michèle Lacroix – rapporteur de la commission Entreprise, Commerce, Artisanat, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme, Monique Ricard – présidente de la commission Connaissance et Vie du territoire.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

Régis Gatti – Maire d'Aureille a donné pouvoir à Gérard Jouve
Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale a donné pouvoir à Catherine Levraud

Etaient absents excusés :

Claude Vulpian – Conseiller général, Daniel Conte – Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Hervé Schiavetti – Conseiller général, Françoise Floupin - Conseillère régionale, Annick Delhaye - Conseillère régionale, Nadine Péris - Conseillère régionale.

DELIBERATION N° CS-2008-61

Objet : Convention de Partenariat avec le CRPF - modification

Monsieur le Président expose :

- Qu'en séance du 18 décembre 2007, par délibération CS-2007-64, le comité syndical a approuvé une convention de partenariat entre la CRPF et le Parc. Celle ci précise les modalités d'intervention conjointe en matière d'animation, de formation, de planification et d'expertise auprès des propriétaires forestiers du PNR des Alpilles et permet de formaliser et d'étendre le partenariat en cours avec le CRPF.
- Que le texte approuvé par le comité syndical du Parc a été soumis à la décision du conseil d'administration du CRPF qui a donné un avis favorable à la signature de la convention, moyennant une modification de la mesure 21 tendant à éviter que l'information des communes par les propriétaires, au sujet des coupes et travaux qu'ils réalisent dans leur forêt, ne puisse être perçue comme une forme de demande d'autorisation préalable.
- Que la rédaction de l'article 21 adoptée par le comité syndical du Parc, est la suivante :
Information des collectivités sur la localisation des propriétaires bénéficiant d'un document de gestion, ainsi que sur les travaux et coupes, préalablement à leur réalisation.
Le CRPF mettra à disposition des communes la localisation des propriétés disposant d'une garantie de gestion durable (PSG, CBPS,..). Par ailleurs, il incitera les propriétaires et leur mandataire (notamment la coopérative Provence Forêt) à informer les maires concernés de leurs pratiques de gestion durable, notamment à l'occasion des travaux réalisés sur leur domaine préalablement à leur démarrage.
- Que la rédaction de l'article 21 adoptée par le conseil d'administration du CRPF est la suivante :
Information des collectivités sur la localisation des propriétaires bénéficiant d'un document de gestion.
Avec l'aide du PNRA, le CRPF fournira un état des lieux précis de la forêt privée et de son potentiel. Dans chaque commune, il précisera l'importance des forêts privées présentant une garantie de gestion durable (PSG, CBPS, adhésion à PEFC,...). Il incitera les propriétaires...(le reste sans changement).
- Qu'il est proposé au comité syndical du Parc d'accepter les modifications apportées par le conseil d'administration du CRPF et en conséquence de délibérer favorablement pour accepter la convention de partenariat telle que ci-annexée, permettant ainsi sa mise en œuvre entre les 2 structures.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer :

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Vu la convention de partenariat ci-annexée,

Après examen détaillé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **D'approuver les termes de la convention ci-jointe et d'autoriser le Président à la signer ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 22 septembre 2008

Le vingt deux septembre de l'année deux mille huit, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Mouriès, Centre culturel, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, René Drevot – Conseiller municipal de Fontvieille, Rémy Thieuloy – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Michel Moucadet – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Wilma Bosquet – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Maire-adjoint d'Orgon, Elias Hanna - Conseiller municipal d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Maire-adjoint de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence, Frédéric Bouvet – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Pierre Girieud – Conseiller municipal d'Eyguières, Olivier Bussière - Conseiller municipal de Lamanon, Patricia N'Guyen – Maire-adjoint de Sénas, Frédéric Vigouroux – Conseiller général, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence.

Etaient également présents :

Monsieur Merland – Président du GIC des Alpilles, Audrey Zenasni - Chargée d'animation et d'études-coordonateur ZPS Alpilles, Julie Bousquet – chargée de mission et animatrice de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Benjamin Noc – technicien Espace naturel- DFCI- Forêt, Amandine Dossard - assistant technique en charge du Tourisme durable, Laurent Filipozzi – Chargé de mission Gestion des ressources Eau Air Energie Déchets, Jean-Marc Bertrand - chargé de mission et animateur de la commission Agriculture durable sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles, Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Elisabeth Rabouin – Secrétaire générale représentant la Sous-Préfecture d'Arles, Annick Brun – Conseil général / DEN, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Didier Bertrand – rapporteur de la commission Aménagement du territoire et Qualité de la vie, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du territoire, Michèle Lacroix – rapporteur de la commission Entreprise, Commerce, Artisanat, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme, Monique Ricard – présidente de la commission Connaissance et Vie du territoire.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

Régis Gatti – Maire d'Aureille a donné pouvoir à Gérard Jouve
Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale a donné pouvoir à Catherine Levraud

Etaient absents excusés :

Claude Vulpian – Conseiller général, Daniel Conte – Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Hervé Schiavetti – Conseiller général, Françoise Floupin - Conseillère régionale, Annick Delhaye - Conseillère régionale, Nadine Péris - Conseillère régionale.

DELIBERATION N° CS-2008-62

Objet : Nouvelle convention cadre « Animation – Mise en œuvre du Document d'Objectifs » pour le site Natura 2000 « Les Alpilles » Directive Habitats

Monsieur le Président expose :

- Que suite au changement du dispositif de financement de l'animation des documents d'objectifs Natura 2000 qui est cofinancé dorénavant sur des crédits européens FEDER, il est nécessaire de signer une nouvelle convention cadre avec les services de l'Etat pour l'animation du Document d'Objectifs du site « Les Alpilles » N°FR 9301594,
- Que ce Document d'Objectifs avait été réalisé par l'Agence Publique du Massif des Alpilles, qu'il a reçu un avis favorable du comité de pilotage le 29/01/2004 et qu'il a été validé par note de service préfectoral le 19/04/2004,
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer .

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Considérant l'importance de mener de poursuivre le travail d'animation Natura 2000 en lien direct avec les objectifs de la charte du Parc Naturel Régional des Alpilles,

Vu la convention ci-annexée,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **D'approuver les termes de la convention ci-jointe et d'autoriser le Président à la signer ;**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Monsieur Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 22 septembre 2008

Le vingt deux septembre de l'année deux mille huit, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Mouriès, Centre culturel, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, René Drevot – Conseiller municipal de Fontvieille, Rémy Thieuloy – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Michel Moucadet – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Wilma Bosquet – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Maire-adjoint d'Orgon, Elias Hanna - Conseiller municipal d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Maire-adjoint de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence, Frédéric Bouvet – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Pierre Girieud – Conseiller municipal d'Eyguières, Olivier Bussière - Conseiller municipal de Lamanon, Patricia N'Guyen – Maire-adjoint de Sénas, Frédéric Vigouroux – Conseiller général, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence.

Etaient également présents :

Monsieur Merland – Président du GIC des Alpilles, Audrey Zenasni - Chargée d'animation et d'études-coordonateur ZPS Alpilles, Julie Bousquet – chargée de mission et animatrice de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Benjamin Noc – technicien Espace naturel- DFCI- Forêt, Amandine Dossard - assistant technique en charge du Tourisme durable, Laurent Filipozzi – Chargé de mission Gestion des ressources Eau Air Energie Déchets, Jean-Marc Bertrand - chargé de mission et animateur de la commission Agriculture durable sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles, Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Elisabeth Rabouin – Secrétaire générale représentant la Sous-Préfecture d'Arles, Annick Brun – Conseil général / DEN, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Didier Bertrand – rapporteur de la commission Aménagement du territoire et Qualité de la vie, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du territoire, Michèle Lacroix – rapporteur de la commission Entreprise, Commerce, Artisanat, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme, Monique Ricard – présidente de la commission Connaissance et Vie du territoire.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

Régis Gatti – Maire d'Aureille a donné pouvoir à Gérard Jouve
Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale a donné pouvoir à Catherine Levraud

Etaient absents excusés :

Claude Vulpian – Conseiller général, Daniel Conte – Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Hervé Schiavetti – Conseiller général, Françoise Floupin - Conseillère régionale, Annick Delhaye - Conseillère régionale, Nadine Pérès - Conseillère régionale.

DELIBERATION N° CS-2008-63

Objet : candidature à la Charte européenne du Tourisme durable – Volet 1

Monsieur le Président expose :

- Que les Parcs Naturels Régionaux de PACA, soutenus par leur Conseil Régional, se sont engagés dans une démarche de labellisation de leur territoire au titre de la Charte Européenne du Tourisme Durable.
- Que cette Charte est gérée par un organisme européen (Europarc) et s'adresse en particulier aux espaces naturels.
- Qu'elle permet une reconnaissance commune au niveau européen des espaces sur lesquels sont engagées des actions particulières en matière de tourisme durable et apporte une image positive pour nos partenaires institutionnels, dans la mesure où cette démarche est pilote au niveau européen.
- Qu'elle se décline en 4 volets complémentaires représentatifs d'une implication de plus en plus forte de l'ensemble des acteurs touristique du territoire, jusqu'à imposer aux Tours Opérateurs par exemple, un cahier des charges des prestations qu'ils effectuent en étant sur le territoire d'un espace labellisé CETD
- Que nous entrons dans une démarche progressive qui consiste dans un premier temps à candidater au titre de la reconnaissance du territoire comme territoire sur lequel est engagée une politique de tourisme durable : Volet 1 de la CETD. Cette démarche est une étape importante inscrite dans notre charte. Elle correspond à la mise en perspective des objectifs de la charte en matière de tourisme durable.
- Que pour candidater à cette labellisation, le Parc Naturel Régional des Alpilles, comme toute autre structure, doit respecter une procédure :
 - Adhérer aux 10 principes de la CETD : tous les signataires de la Charte doivent respecter une série de principes pour le tourisme durable dans les espaces protégés ;
 - Compléter un rapport de candidature ;
 - Envoyer la candidature et une participation financière pour l'analyse de la candidature, la planification, la réalisation de la mission de vérification ainsi que l'évaluation finale et l'adhésion à l'année à EUROPARC.
 - Accueillir l'expert : visite de vérification et rapport.
- Que le dossier de candidature a donc été établi ; la Commission Tourisme a suivi ce projet qui génère des dépenses, prévues au budget du Parc, pour un montant d'environ 2.000€ correspondant au paiement d'une cotisation annuelle de l'ordre de 500 € et aux différents frais de suivi et d'analyse du projet, notamment la prise en charge d'un expert pour l'évaluation du dossier de candidature.
- Qu'il est proposé au comité syndical d'acter cette démarche et de délibérer en faveur de l'adhésion du Parc à la Charte européenne du tourisme durable.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer :

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après examen détaillé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **De valider la démarche, dont les frais générés sont inscrits au BP 2008,**
- **D'adhérer à la Charte européenne du Tourisme durable,**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 22 septembre 2008

Le vingt deux septembre de l'année deux mille huit, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Mouriès, Centre culturel, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, René Drevot – Conseiller municipal de Fontvieille, Rémy Thieuloy – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermey – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Michel Moucadet – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Wilma Bosquet – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Maire-adjoint d'Orgon, Elias Hanna - Conseiller municipal d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Maire-adjoint de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence, Frédéric Bouvet – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Pierre Girieud – Conseiller municipal d'Eyguières, Olivier Bussière - Conseiller municipal de Lamanon, Patricia N'Guyen – Maire-adjoint de Sénas, Frédéric Vigouroux – Conseiller général, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence.

Etaient également présents :

Monsieur Merland – Président du GIC des Alpilles, Audrey Zenasni - Chargée d'animation et d'études-coordonateur ZPS Alpilles, Julie Bousquet – chargée de mission et animatrice de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Benjamin Noc – technicien Espace naturel- DFCI- Forêt, Amandine Dossard - assistant technique en charge du Tourisme durable, Laurent Filipozzi – Chargé de mission Gestion des ressources Eau Air Energie Déchets, Jean-Marc Bertrand - chargé de mission et animateur de la commission Agriculture durable sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles, Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Elisabeth Rabouin – Secrétaire générale représentant la Sous-Préfecture d'Arles, Annick Brun – Conseil général / DEN, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Didier Bertrand – rapporteur de la commission Aménagement du territoire et Qualité de la vie, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du territoire, Michèle Lacroix – rapporteur de la commission Entreprise, Commerce, Artisanat, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme, Monique Ricard – présidente de la commission Connaissance et Vie du territoire.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

Régis Gatti – Maire d'Aureille a donné pouvoir à Gérard Jouve
Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale a donné pouvoir à Catherine Levraud

Etaient absents excusés :

Claude Vulpian – Conseiller général, Daniel Conte – Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Hervé Schiavetti – Conseiller général, Françoise Floupin - Conseillère régionale, Annick Delhaye - Conseillère régionale, Nadine Péris - Conseillère régionale.

DELIBERATION N° CS-2008-64

Objet : Création d'un groupe de travail sur la gestion globale de l'eau au sein du Parc

Monsieur le Président expose :

- Que l'objectif 16 de la charte prévoit la mise en place d'un cadre pour la gestion globale de l'eau.
- Que cette gestion passe notamment par la création d'un groupe de gestion globale de l'eau.
- Que cette action est inscrite dans le plan d'action triennal et dans le Plan Local Energie Environnement des Alpilles (action 2.1).
- Que ce groupe de travail doit rassembler toutes les structures et les acteurs concernés par la gestion de l'eau. Il sera chargé, dans le respect des compétences de chaque structure, de définir les priorités, d'assurer la cohérence des actions, le suivi des projets, et d'exercer une vigilance concernant l'impact de projets d'aménagement sur la gestion de l'eau. Outil de concertation et de cohérence du parc, ce groupe de travail pourra également s'exprimer sur les projets des maîtres d'ouvrages concernés et soutenir leurs démarches.
- Que le réseau de canaux approvisionnant plusieurs communes situées hors du Parc, la démarche sera élargie, dans un esprit de solidarité et d'ouverture vers les communes voisines.
- Que cet outil doit servir à lancer une véritable démarche politique pour la gestion de l'eau sur le territoire du Parc, ce qui nécessite une organisation à mettre en place pour répondre à cet objectif.
- Que conformément au plan d'action triennal du Parc, une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création de ce groupe a été recherchée.
- Que la DDAF, parmi ses missions prioritaires, compte la gestion globale de l'eau. A ce titre, elle nous propose une AMO gratuite pour cette mission. Cette AMO comprend l'aide à la création du groupe de travail ainsi que la co-animation de ce groupe.
- Que sur la base de la charte, après consultation des commissions « Patrimoine naturel et activités humaines », « Agriculture » et « Aménagement du territoire » et consultation des présidents de ces commissions, et suite à la rencontre avec la DDAF, il apparaît que ce groupe pourrait se voir confier les missions suivantes :
 - formulation d'avis technique sur les dossiers en cours
 - proposition au comité syndical d'une stratégie pour la gestion globale de l'eau.
- Qu'une liste d'organismes potentiellement aptes à faire partie de ce groupe a été établie sur proposition des membres des commissions « Patrimoine naturel et activités humaines », « Agriculture » et « Aménagement du territoire ».
- Que deux hypothèses pour l'organisation de ce groupe s'offrent à nous :
 - création d'un groupe technique : uniquement saisi au coup par coup sur des dossiers en cours pour formuler un avis.
 - création d'un comité territorial : en charge de la définition et de la mise en œuvre de la politique de gestion globale de l'eau pour le Parc ainsi que de formuler des avis sur les dossiers en cours.
- Qu'il propose au Comité syndical de se prononcer sur le choix de l'hypothèse à retenir pour la création du groupe.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer :

Le Comité Syndical,

Oùï l'exposé du Président,

Après examen détaillé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **De créer un Comité territorial qui sera en charge de faire des propositions au Comité syndical en termes de définition et de mise en œuvre de la politique de gestion globale de l'eau pour le Parc, ainsi que de formuler des avis sur les dossiers en cours, sur saisine du Comité syndical ;**

- Que les missions de ce Comité territorial de l'eau feront l'objet d'une feuille de route émise par le Comité syndical, après consultation des commissions ;
- D'avoir recours aux services de la DDAF des Bouches du Rhône pour assurer auprès du Syndicat mixte une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans les domaines de la création et de l'animation de ce comité ;
- De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve